

PROGRAMME D'ACTIONS
2021-2026



plan climat

LA CÔTIÈRE,
AGISSONS ICI POUR
NOTRE TERRITOIRE



Réchauffement climatique: agissons ensemble 4

Une vision globale 6

AXE 1: Vers un parc bâti bas carbone

Tableau des objectifs	11
Action 1 Mise en œuvre du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat – SPPEH	12
Action 2 Instaurer un Fonds Isolation	14
Action 3 Instaurer un Fonds Air Bois	16
Action 4 Accompagnement au développement des projets ayant recours à l'énergie solaire	18
Action 5 Mise en place d'un club des producteurs Énergies renouvelables (EnR) et d'un dispositif d'incubation pour permettre l'émergence de projets	20
Action 6 Étudier la faisabilité de développement de réseaux de chaleur (ZAC de Rosarge – Zone sud du territoire le long de la ligne ferroviaire)	22
Action 7 Développer les petites chaufferies bois au sein du patrimoine public en favorisant la production locale.....	24
Action 8 Contractualisation des aides aux bailleurs sociaux pour la mise en accessibilité et l'amélioration de la performance énergétique du parc social	26
Action 9 Aide complémentaire aux dispositifs de droit commun pour les publics précaires (performance énergétique)	28

AXE 2: Adapter le territoire et les pratiques au changement climatique

Tableau des objectifs	33
Action 10 Instauration d'une aide financière à l'acquisition de dispositifs de stockage des eaux de pluie	34
Action 11 Élaborer un schéma directeur des eaux pluviales intercommunales et encourager la gestion alternative des eaux pluviales	36
Action 12 Sensibiliser et informer sur la lutte contre les espèces invasives (ambrosie, frelons...)	38
Action 13 Favoriser et préserver la biodiversité sur le territoire et encourager la séquestration carbone	40
Action 14 Engager un programme de suivi de la qualité de l'air (routier, épandage, industrie...)	42
Action 15 Renforcer la résilience de l'agriculture face aux impacts attendus du changement climatique et favoriser le développement d'une agriculture durable	44

AXE 3: Vers une mobilité bas carbone

Tableau des objectifs	48
Action 16 Étude de faisabilité de station GNV et IRVE	50

Action 17 | Favoriser le covoiturage et l'intermodalité sur le territoire 52

Action 18 | Étudier les besoins d'offre de service d'autopartage sur le territoire 54

Action 19 | Étudier la création sur tout ou partie du territoire d'une zone à faibles émissions mobilité

Action 20 | Travailler sur la priorité aux feux pour les transports en commun sur la RD 1084

Action 21 | Poursuivre l'optimisation du réseau Colibri

Action 22 | Développer l'interconnexion des réseaux avec les territoires voisins

Action 23 | Encourager et sensibiliser aux modes actifs pour les courts trajets quotidiens

Action 24 | Réalisation et développement des infrastructures cyclables – piétonnes / mise en sécurité

Action 25 | Réalisation d'une passerelle modes doux entre le territoire et le grand parc

Action 26 | Étudier une offre de vélo en libre-service

Action 27 | Développer l'aide à l'achat ou la location longue durée de Vélo à Assistance Électrique

Action 28 | Faire de l'office du tourisme un relais mobilité départemental

Action 29 | Évaluer le Plan Global de Déplacement (PGD)

AXE 4: Vers une nouvelle dynamique économique

Tableau des objectifs	81
Action 30 Élaborer un projet alimentaire territorial	82
Action 31 Poursuivre les aides financières pour encourager la réduction des déchets des ménages	84
Action 32 Mettre en place une recyclerie	86
Action 33 Étudier la mise en place de la tarification incitative (particuliers et professionnels)	88
Action 34 Sensibiliser et accompagner les acteurs économiques vers la transition écologique	90

AXE 5: Être exemplaire

Tableau des objectifs	95
Action 35 Instaurer une gouvernance territoriale	96
Action 36 Mettre en œuvre un programme global et structuré de communication/sensibilisation/animation	98
Action 37 Intégration des objectifs du PCAET au sein des documents d'urbanisme (SCOT – PLU – ZAC etc.)	100
Action 38 Mettre en place un plan de déplacements administration (Pass mobilité – télétravail)	102
Action 39 S'orienter vers une flotte de Colibri bas carbone	104
Action 40 Décliner les orientations climat-air-énergie dans les commandes et marchés publics	106
Action 41 Élaborer un plan pluriannuel d'actions d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine public	108
Action 42 Modernisation de l'éclairage public et/ou mise en place d'extinction/abaissement sur certaines zones	110

Réchauffement climatique:

AGISSONS ENSEMBLE!

Le 30 mars 2021, le Conseil communautaire de la CCMP adoptait définitivement le plan d'actions du Plan Climat Air-Énergie Territorial.

Ce document traduit de façon concrète la stratégie climat de la collectivité, élaborée à partir d'un diagnostic environnemental approfondi et poursuivi par une phase de concertation avec les habitants et les partenaires.



Un plan climat...

Un Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) est un programme d'actions prospectif, stratégique et opérationnel. Il prend en compte toutes les problématiques liées au climat, à l'air et à l'énergie. Obligatoire pour les communautés de communes de plus de 20 000 habitants, il est mis en place pour une durée de 6 ans et implique tous les acteurs du territoire concerné (pouvoirs publics, industriels, agriculteurs, habitants...).

... sur la base d'un diagnostic

Réalisé par un cabinet d'ingénierie en développement durable, le diagnostic dresse un état des lieux complet à l'échelle du territoire de la CCMP sur différentes thématiques, telles que la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, les énergies renouvelables ou encore la pollution atmosphérique. Les conclusions sont sans appel:

- une augmentation de la température: + 2,3° entre 1953 et 2016, et un nombre de jours de chaleur multiplié par 2 d'ici à 2050.

Cet état de fait a des conséquences néfastes sur la quantité et la qualité de l'eau, la santé (allergènes, parasites), la biodiversité ou encore la production agricole.

- une consommation énergétique élevée (+70 % par rapport à la moyenne départementale). Cette situation est très liée à la présence de nombreuses industries sur notre territoire (activités industrielles et transport routier), mais également au fait que de nombreux logements, construits avant 1970, sont énergivores.
- de fortes émissions de gaz à effet de serre (+25 % par rapport à la moyenne départementale). Ces émissions sont essentiellement dues au transport routier et à l'activité industrielle; mais également à la situation périurbaine de notre territoire où l'usage de la voiture individuelle est très prégnant.
- une qualité de notre air conforme aux normes en vigueur
Deux polluants atmosphériques sont néanmoins problématiques: l'ozone, dont la concentration dans l'air dépasse les seuils 15 à 20 jours par an sur l'ensemble du département de l'Ain; le monoxyde d'azote, essentiellement aux abords des autoroutes A42 et A46.

... établi en concertation avec le territoire

Sur la base du diagnostic, la stratégie globale a été définie par les élus communaux et intercommunaux, à travers notamment un atelier de travail, autour de 2 grands objectifs: augmenter la part des énergies renouvelables – diminuer la consommation énergétique et les gaz à effet de serre.

Une fois cette stratégie élaborée et validée par le bureau communautaire et le comité de pilotage composé d'élus et de partenaires institutionnels, un cycle de 6 ateliers participatifs thématiques, réunissant partenaires, techniciens et élus a été organisé pour définir précisément le programme d'actions: adaptation au changement climatique, énergies renouvelables, mobilité, rénovation du bâti, agriculture et acteurs économiques.

Afin de développer les synergies et de favoriser les échanges d'expériences, ces ateliers ont été mutualisés avec 8 communautés de communes*, en coordination avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA).

Validé par le Conseil Communautaire du 17 décembre 2019, le projet de PCAET a été déposé pour avis aux autorités environnementales (la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, la Région AURA et la Direction Départementale des Territoires). La MRAE et la Région n'ont pas donné d'avis, la DDT a donné un avis favorable.

Après une phase de consultation du public entre le 16 novembre et le 20 décembre 2020, le PCAET, modifié suite à l'avis de la DDT et les contributions, a été validé à l'unanimité lors du Conseil Communautaire du 30 mars 2021.

- * Communauté de communes de:
- Bresse et Saône,
 - La Côtière à Montluel,
 - Dombes Saône Vallée,
 - Val de Saône Centre,
 - La Veyle,
 - La Dombes,
 - Bugey Sud.

PLAN CLIMAT: LES DATES CLÉS



Une vision globale



5 GRANDS OBJECTIFS

1
Adaptation au
changement
climatique

2
Diminution des
Gaz à Effet
de Serre

3
Baisse des
consommations
d'énergie

4
Développement
des Énergies
Renouvelables

5
Amélioration
de la qualité
de l'air extérieur



AXE 1
Vers un parc
bâti bas carbone

- Accompagner les ménages pour la **rénovation énergétique**
- Favoriser le recours aux **énergies renouvelables**
- Valoriser les **actions du PLH**



AXE 2
Adapter le territoire
et les pratiques au
changement climatique

- Préserver la santé et protéger **les ressources naturelles**
- **Charte agricole**



AXE 3
Vers une mobilité
bas carbone

- **Moins et mieux** utiliser sa voiture
- **Encourager** les modes actifs
- **Consolider l'offre** de transports en commun
- **Penser global**

 **plan
climat**



AXE 5
Être exemplaire

- Optimiser énergétiquement **le patrimoine public**
- Mobiliser les **compétences publiques** en faveur de la **transition écologique**



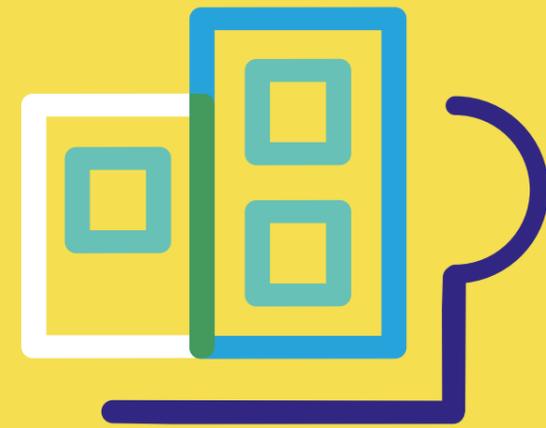
AXE 4
Vers une nouvelle
dynamique économique

- Favoriser la **diminution des déchets**
- **Alimentation**
- Sensibiliser et accompagner les **acteurs économiques** vers la transition écologique

42 actions

1,4 M€
de fonctionnement

6,5 M€
d'investissement



AXE 1

**Vers un parc
bâti bas carbone**



OBJECTIF 1 : Accompagner les ménages pour la rénovation énergétique

Actions	Coûts prévisionnels sur 6 ans	Porteur du projet	Partenaires à mobiliser
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat - SPPEH 	240 000 €	CCMP	ALEC01, AURA, CD01, ADEME, SOLIHA, CAPEB, SIEA, ATMO
<ul style="list-style-type: none"> Instaurer un Fonds Isolation 	100 000 €	CCMP	ALEC01 AURA
<ul style="list-style-type: none"> Instaurer un Fonds Air bois 	150 000 €	CCMP	ALEC01, ATMO AURA

OBJECTIF 2 : Favoriser le recours aux énergies renouvelables

Actions	Coûts prévisionnels sur 6 ans	Porteur du projet	Partenaires à mobiliser
<ul style="list-style-type: none"> Accompagner le développement des projets ayant recours à l'énergie solaire 	30 000 €	CCMP, SIEA	Communes, ALEC01, Acteurs économiques, habitants
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un club des producteurs d'énergies renouvelables et un dispositif d'incubation pour permettre l'émergence de projets 	—	SIEA	CD01, CCMP
<ul style="list-style-type: none"> Étudier la faisabilité de développement de réseaux de chaleur (ZAC de Rosarge, zone sud du territoire le long de la ligne ferroviaire) 	25 000 €	CCMP	SIEA, GRDF
<ul style="list-style-type: none"> Développer les petites chaufferies bois au sein du patrimoine public en favorisant la production locale 	—	CCMP	Communes, DREAL, Association Bois Agri-local Aindinois, ALEC01, ATMO

OBJECTIF 3 : Valoriser les actions du Plan Local de l'Habitat (PLH)

Actions	Coûts prévisionnels sur 6 ans	Porteur du projet	Partenaires à mobiliser
<ul style="list-style-type: none"> Contractualiser les aides aux bailleurs sociaux pour la mise en accessibilité et l'amélioration de la performance énergétique du parc social 	200 000 € (sur 5 ans)	CCMP	Communes
<ul style="list-style-type: none"> Apporter une aide complémentaire aux dispositifs de droit commun pour les publics précaires (performance énergétique) 	50 000 € (sur 5 ans)	CCMP	SOLIHA



Mise en œuvre du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat - SPPEH

Description

Mise en place de la **Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique « CCMP Rénov' + »** pour répondre à l'enjeu de diminution des consommations énergétiques du parc privé et favoriser la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Le secteur résidentiel est le 3^e secteur le plus consommateur d'énergie sur notre territoire.

- Offrir un guichet unique aux particuliers et au secteur du petit tertiaire privé.
- Assurer une communication large et claire sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement à la rénovation des logements.
- Mettre en place un dispositif d'accompagnement des habitants tout au long de leur projet d'amélioration de l'habitat.
- Mettre en œuvre un programme d'animations et de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie et la transition énergétique de l'habitat.
- Profiter du programme d'animation et de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie pour faire le lien avec la qualité de l'air (choix des installations, entretien etc.) et parler de Qualité de l'Air Intérieur.

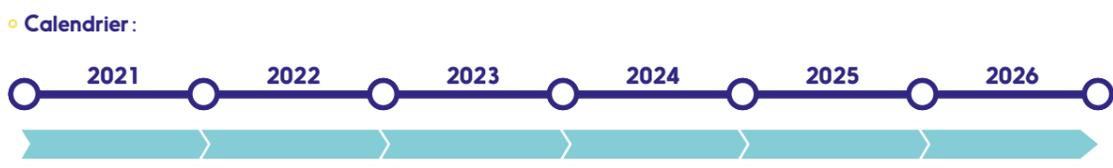
Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

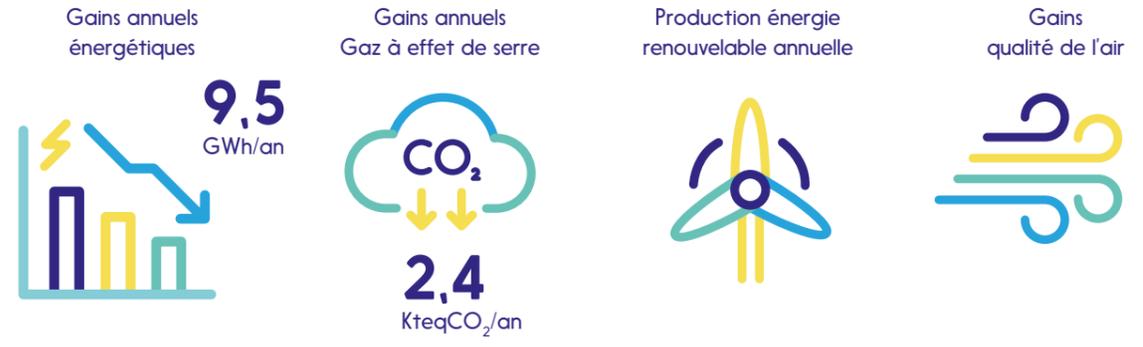
- Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

- Porteur du projet: **CCMP**
- Partenaires à mobiliser: ALEC01 – AURA – CD01 – ADEME – SOLIHA – CAPEB – SIEA – ATMO
- Coûts estimés: 240 000 euros



Suivi et évaluation



- Indicateur(s) de suivi de la réalisation**
Convention ALEC01
Dépenses engagées
Bilan annuel de la plateforme de rénovation énergétique
- Indicateur complémentaire environnemental**
Baisse effective des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre liés au secteur résidentiel
- Indicateur(s) de suivi de l'efficacité**
Nombre de rénovations globales performantes et nombre d'actes de rénovation effectivement réalisés

2 Instaurer un Fonds Isolation

Description

Le résidentiel est le troisième secteur d'une part en termes de consommations énergétiques avec 177 GWh en 2016 soit 16 % du total de la communauté de communes et d'autre part en termes d'émissions de GES avec 26 kteqCO₂ soit 14 % des émissions totales du territoire. **Afin d'encourager le passage à l'action pour la réalisation de travaux d'isolation** pouvant représenter des coûts importants, il est souhaité l'instauration d'un Fonds Isolations pour apporter un coup de pouce financier aux particuliers.

Conditions:

- **Réaliser des travaux d'isolation** (rampants de toiture et plafond de combles, toiture-terrasse, plancher de combles perdus, des murs en façades ou en pignon, plancher bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert, portes et fenêtres) respectant des critères de performances spécifiques.
- **Les porteurs de projets** devront impérativement avoir signé la Charte d'accompagnement de la plateforme CCMP Rénov'+.
- **L'ensemble des travaux entrepris** par le porteur de projet devra engendrer **un gain énergétique de 15 %**. Ce gain énergétique sera validé par un technicien de l'ALECO1 dans le cadre de l'accompagnement plateforme.
- **Les travaux doivent être réalisés par une entreprise titulaire d'une qualification RGE.**

Montant de la subvention: prime forfaitaire de 1 500 € dans la limite de 80 % du montant total des travaux éligibles.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- **Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- **Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- **Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- **Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- **Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- **Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- **Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- **Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

- **Porteur du projet:** **CCMP**
- **Partenaires à mobiliser:** ALECO1 – AURA
- **Coûts estimés:** 100 000 euros

Calendrier:



Suivi et évaluation



3 Instaurer un Fonds Air Bois

Description

Cette action s'inscrit dans le cadre du **Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise** auquel la CCMP est assujettie et dont l'un des axes d'actions s'intitule « Diminuer les émissions dues au chauffage au bois ». Notre territoire est exposé au PM2,5 (particules en suspension prises en compte dans le nouvel indice de la qualité de l'air en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021) et ce principalement en raison du chauffage au bois dans le secteur résidentiel.

L'instauration d'un **Fonds Air Bois** permettra aux particuliers de se doter d'une installation performante de chauffage au bois, en remplacement de leurs foyers ouverts ou anciens appareils de chauffage au bois (foyers fermés antérieurs à 2002) et contribuera ainsi à l'amélioration d'une part de la qualité de l'air et d'autre part du confort de leur logement.

D'un montant de 1 000 €, auquel peut s'ajouter une bonification de 1 000 € sous conditions de revenus (soit une prime totale de 2 000 €), la Prime Air Bois doit permettre de concrétiser et/ou de déclencher des **projets d'acquisition d'appareils de chauffage performants** (7 étoiles ou équivalent) et les travaux qui y sont liés: fournitures, tubage, main-d'œuvre, etc.

Cette aide vient s'ajouter aux aides publiques comme MaPrimeRénov', le prêt à taux zéro ou encore les CEE (Certificats d'Économie d'Énergie versés par les fournisseurs d'énergie).

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique: 0 — 1 — 2 — 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre: 0 — 1 — 2 — 3
- Amélioration de la qualité de l'air: 0 — 1 — 2 — 3
- Réduction de la consommation énergétique: 0 — 1 — 2 — 3
- Production d'énergies renouvelables: 0 — 1 — 2 — 3
- Stockage carbone: 0 — 1 — 2 — 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité: 0 — 1 — 2 — 3
- Enjeu social: 0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

- Porteur du projet: **CCMP**
- Partenaires à mobiliser: ALEC01 – ATMO – AURA – DREAL
- Coûts estimés: 150 000 euros



Suivi et évaluation

Gains annuels énergétiques	Gains annuels Gaz à effet de serre	Production énergie renouvelable annuelle	Gains qualité de l'air
Indicateur(s) de suivi de la réalisation	Indicateur complémentaire environnemental	Indicateur(s) de suivi de l'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> Délibération intercommunale pour le vote du dispositif Budget annuel CCMP 	<ul style="list-style-type: none"> Baisse effective des polluants atmosphériques 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de foyers ouverts remplacés Ancienneté des équipements remplacés 	<p>Chauffage bois performant:</p> <ul style="list-style-type: none"> 13 fois moins polluant qu'un foyer fermé ancien 30 fois moins polluant qu'un foyer ouvert



4 Accompagnement au développement des projets ayant recours à l'énergie solaire

Description

L'énergie solaire, photovoltaïque et thermique, est l'énergie renouvelable représentant le plus fort potentiel de développement sur le territoire de la CCMP. Les installations sur les toitures sont à favoriser. Les installations aux sols sur les friches et/ou terrains non urbanisés et permettant l'installation d'installation photovoltaïque représentant un très faible pourcentage de développement (-1 %).

Sur le patrimoine public :

- Identifier les bâtiments publics pouvant accueillir des EnR à l'échelle territoriale du SIEA en réalisant des études d'opportunité et de faisabilité.
- Encourager les études d'opportunités pour l'installation d'ombrières et fermes solaires.
- Encourager les groupements d'achats pour optimiser les coûts de développement.
- Mettre en place un outil juridique pour massifier les projets. Sélectionner les porteurs de projets potentiels, développement, procédure d'Appel d'Offre CRE.

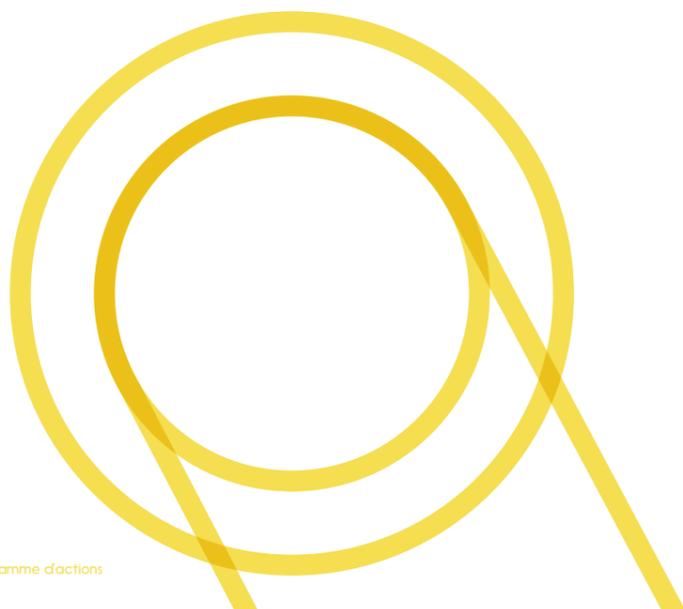
Sur le patrimoine privé :

- Encourager le secteur industriel et tertiaire dans la réalisation d'études d'opportunités pour favoriser le recours à des énergies renouvelables.
- Accompagner l'émergence d'une société citoyenne de production d'énergies renouvelables pour favoriser le déploiement du photovoltaïque sur les toitures publiques et/ou privées en favorisant l'ancrage territorial.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3



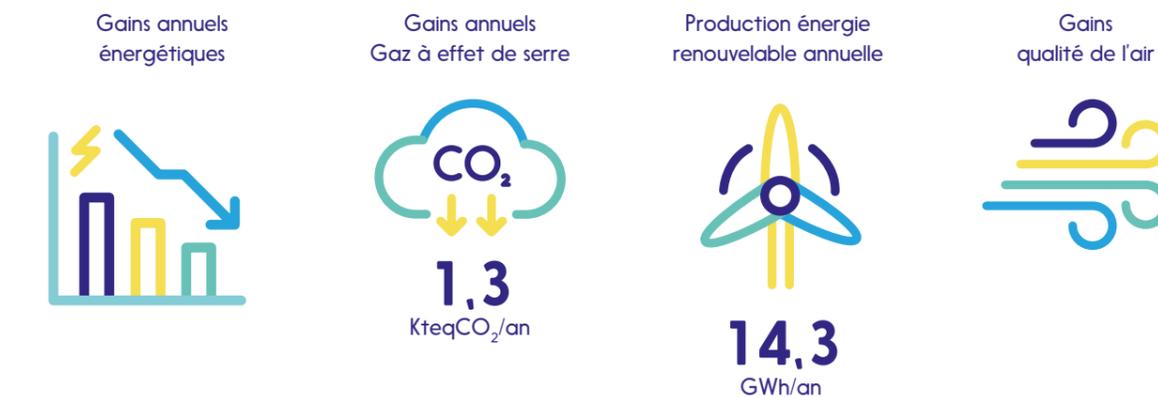
Mise en œuvre

- Porteur du projet : **CCMP**
SIEA
- Partenaires à mobiliser : Communes – ALECO1 – Acteurs économiques – Habitants
- Coûts estimés : 30 000 euros

Calendrier :



Suivi et évaluation



Indicateur(s) de suivi de la réalisation



- Réalisation d'études d'opportunités sur les toitures publiques et privées
- Montage d'une société citoyenne d'investissement

Indicateur complémentaire environnemental



Indicateur(s) de suivi de l'efficacité



- Nombre de projets engagés
- Production EnR

5 Mise en place d'un club des producteurs d'énergies renouvelables (EnR) et d'un dispositif d'incubation pour permettre l'émergence de projets

Description

L'énergie solaire, photovoltaïque et thermique, est l'énergie renouvelable représentant le plus fort potentiel de développement sur le territoire de la CCMP. Les installations sur les toitures sont à favoriser, les installations aux sols sur les friches et/ou terrains non urbanisés et permettant l'installation d'installation photovoltaïque représentant un très faible pourcentage de développement (-1 %).

- Partager des informations entre porteurs de projets sur le territoire et bénéficier de retours d'expériences ponctuels sur d'autres territoires (groupes de travail; visites de sites; témoignages...).

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

- Porteur du projet: **SIEA**

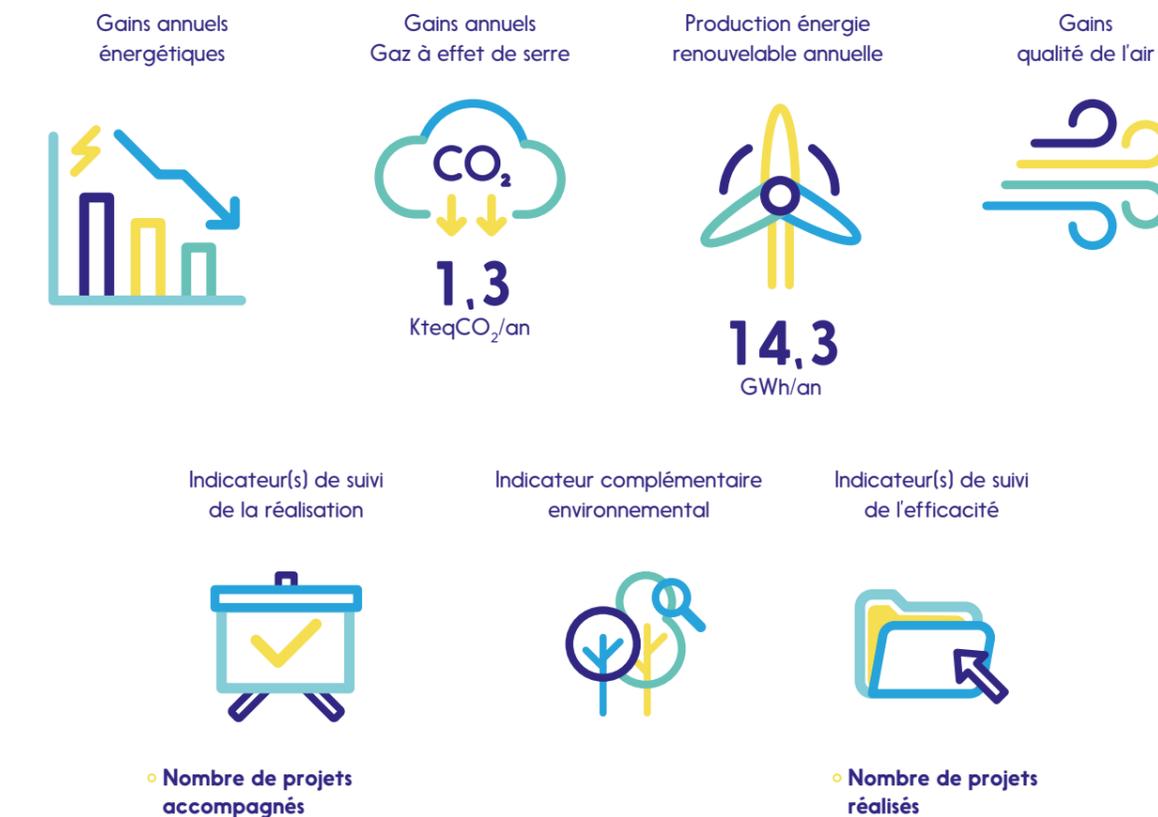
Partenaires à mobiliser: CD01 – CCMP

Coûts estimés: –

- Calendrier:



Suivi et évaluation



Étudier la faisabilité de développement de réseaux de chaleur (ZAC de Rosarge – Zone sud du territoire le long de la ligne ferroviaire)

Description

Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettant de desservir plusieurs usagers. La chaleur transitant sur les réseaux de chaleur est utilisée pour le chauffage voire l'eau chaude sanitaire. Les sources de chaleur peuvent provenir de ressources renouvelables (géothermies, chaleur issue d'usine d'incinération, biomasse, chaleur fatale issue des procédés industriels...). Actuellement, le territoire ne possède pas de réseaux de chaleur.

2 zones de développement, c'est-à-dire des zones regroupant des bâtiments raccordables suffisamment nombreux et rapprochés, ont été identifiées sur le territoire pour un potentiel total de 60 GWh.

La zone de développement la plus importante se trouve le long de la ligne ferroviaire dans le sud du territoire. Les communes concernées sont Neyron, Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost, Beynost et Thil. Elle a un potentiel maximum estimé à 50 GWh.

L'étude pourra permettre de faire ressortir la gestion du bois-énergie, fort potentiel d'énergies renouvelables sur le territoire (56 % du potentiel EnR).

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique: 0 — 1 — 2 — 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre: 0 — 1 — 2 — 3
- Amélioration de la qualité de l'air: 0 — 1 — 2 — 3
- Réduction de la consommation énergétique: 0 — 1 — 2 — 3
- Production d'énergies renouvelables: 0 — 1 — 2 — 3
- Stockage carbone: 0 — 1 — 2 — 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité: 0 — 1 — 2 — 3
- Enjeu social: 0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

Porteur du projet: **CCMP**

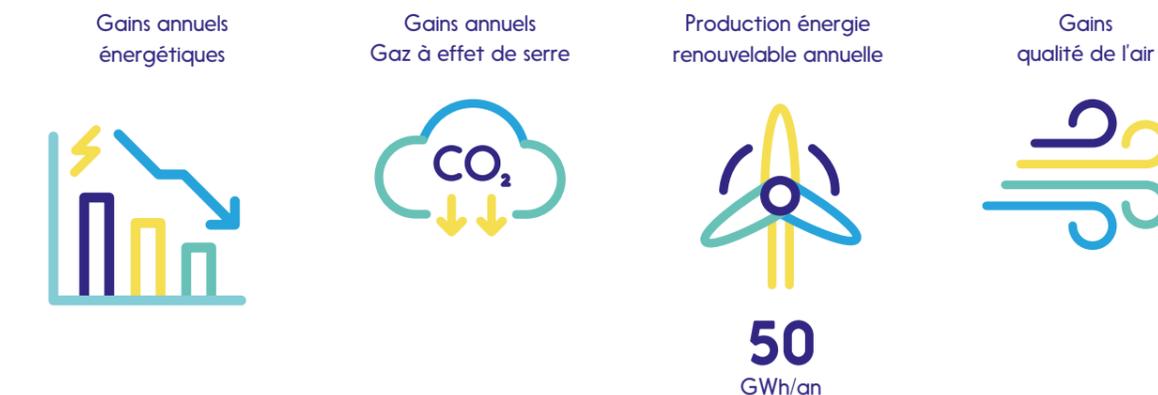
Partenaires à mobiliser: SIEA – GRDF

Coûts estimés: 25 000 euros (étude)

Calendrier:



Suivi et évaluation



Indicateur(s) de suivi de la réalisation



- Lancement de l'étude de faisabilité
- Rendu de l'étude

Indicateur complémentaire environnemental



Indicateur(s) de suivi de l'efficacité



- Montage pré-opérationnel Réseau de Chaleur Urbain (RCU)
- Choix d'un opérateur pour développement Réseau de Chaleur Urbain (RCU)



7 Développer les petites chaufferies bois au sein du patrimoine public en favorisant la production locale

Description

Le bois énergie est une ressource locale et renouvelable pertinente pour répondre aux besoins en chaleur. Il représente un fort potentiel de développement à condition de veiller à limiter les émissions de particules fines.

- Installation d'une chaufferie bois dans le Gymnase La Chandal (construction 2022).
- Réfléchir à l'installation d'une chaufferie bois (avec possible réseau de chaleur) sur le site Philips (propriété CCMP).
- Intégrer dans les marchés de construction l'étude d'implantation d'une chaufferie bois.
- Travailler à l'approvisionnement local des chaufferies sur un périmètre plus large que le territoire de la CCMP.
- Veiller à minimiser l'impact sur la qualité de l'air des chaufferies qui seront installées en respectant les contraintes fixées par le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique
0 — 1 — 2 — 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre
0 — 1 — 2 — 3
- Amélioration de la qualité de l'air
0 — 1 — 2 — 3
- Réduction de la consommation énergétique
0 — 1 — 2 — 3
- Production d'énergies renouvelables
0 — 1 — 2 — 3
- Stockage carbone
0 — 1 — 2 — 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité
0 — 1 — 2 — 3
- Enjeu social
0 — 1 — 2 — 3

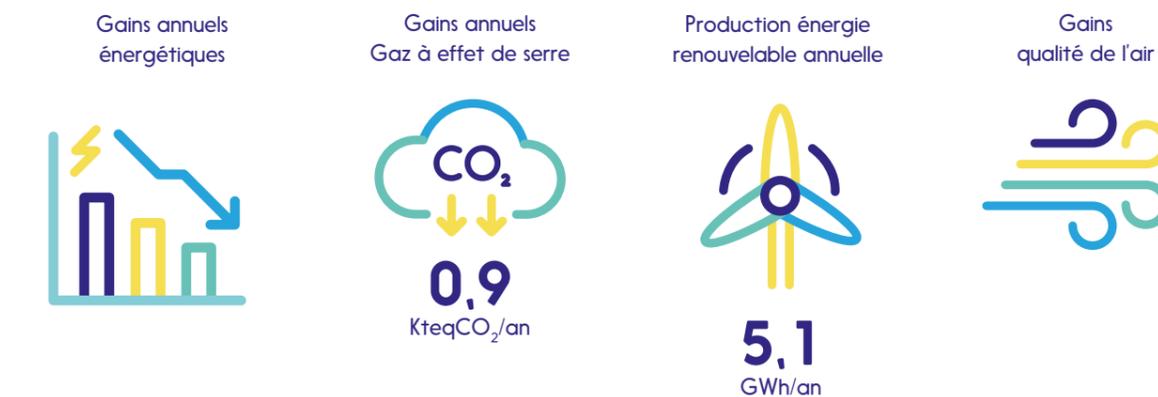
Mise en œuvre

- Porteur du projet: **CCMP**
- Partenaires à mobiliser: Communes – DREAL – Association Bois Agri-Local Aindinois – ALEC01 – ATMO
- Coûts estimés: –

◦ Calendrier:



Suivi et évaluation



Indicateur(s) de suivi de la réalisation



- Nombre de projets de chaufferies bois accompagnés
- Puissance de chaleur (MW) des projets accompagnés

Indicateur complémentaire environnemental



Indicateur(s) de suivi de l'efficacité



- Production annuelle de chaleur (MWh) des projets



8 Contractualisation des aides aux bailleurs sociaux pour la mise en accessibilité et l'amélioration de la performance énergétique du parc social

Description

Favoriser la mise en accessibilité et la performance énergétique du parc ancien de logements et d'hébergement.

Les aides apportées par la CCMP seront conditionnées à la contractualisation, entre la CCMP et chaque bailleur, des objectifs de production et d'amélioration du parc existant. Il s'agit ici de permettre à la CCMP d'avoir une vision d'ensemble des besoins des bailleurs et des aides qu'elle apportera durant les 6 ans du PLH.

Sur la base de leur Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) et de leur Convention d'Utilité Sociale (CUS), les bailleurs sociaux présenteront, en début de PLH, un descriptif des opérations envisagées et pour lesquels une aide de la CCMP est indispensable.

Après examen et discussions, la CCMP contractualisera avec les bailleurs le montant des aides, les objectifs et les indicateurs. Les termes de la contractualisation seront validés par une délibération communautaire.

La CCMP et les communes contractualiseront avec chaque bailleur social la nature et le montant des aides accordées.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique: 0 — 1 — 2 — 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre: 0 — 1 — 2 — 3
- Amélioration de la qualité de l'air: 0 — 1 — 2 — 3
- Réduction de la consommation énergétique: 0 — 1 — 2 — 3
- Production d'énergies renouvelables: 0 — 1 — 2 — 3
- Stockage carbone: 0 — 1 — 2 — 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité: 0 — 1 — 2 — 3
- Enjeu social: 0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

Porteur du projet: **CCMP**

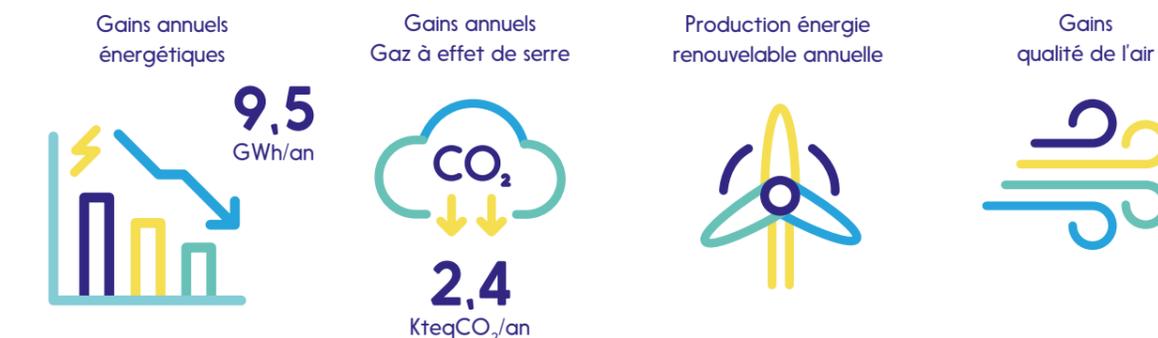
Partenaires à mobiliser: Communes

Coûts estimés: 200 000 euros sur 5 ans

Calendrier:



Suivi et évaluation



Indicateur(s) de suivi de la réalisation



- Délibération intercommunale pour le vote du dispositif
- Budget annuel CCMP

Indicateur complémentaire environnemental



- Baisse effective des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre liés au secteur résidentiel

Indicateur(s) de suivi de l'efficacité



- Nombre de conventions signées
- Nombre de logements rénovés, financés par le dispositif





9 Aide complémentaire aux dispositifs de droit commun pour les publics précaires (performance énergétique)

Description

Les ménages résidant dans la CCMP peuvent bénéficier des Programmes d'Intérêt Général (PIG) mis en place par le Département de l'Ain. Ces dispositifs ciblent les ménages modestes qui réalisent des travaux conséquents.

Les objectifs départementaux ont été déclinés au territoire de la CCMP (5,5 % des ménages des territoires concernés par les PIG):

- 16 dossiers /an en rénovation thermique

Une aide forfaitaire de 200 € par dossier sera attribuée en complément de la prime de 200 € attribuée par le Département de l'Ain pour les logements bénéficiant d'un des trois PIG départementaux en vigueur.

En concertation avec le CD01 et SOLIHA, un règlement d'attribution de la prime complémentaire CCMP sera proposé en Conseil Communautaire.

Ce dispositif devra faire l'objet d'un plan de communication à destination des administrés de la CCMP.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique: 0 — 1 — 2 — 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre: 0 — 1 — 2 — 3
- Amélioration de la qualité de l'air: 0 — 1 — 2 — 3
- Réduction de la consommation énergétique: 0 — 1 — 2 — 3
- Production d'énergies renouvelables: 0 — 1 — 2 — 3
- Stockage carbone: 0 — 1 — 2 — 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité: 0 — 1 — 2 — 3
- Enjeu social: 0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

- Porteur du projet: **CCMP**

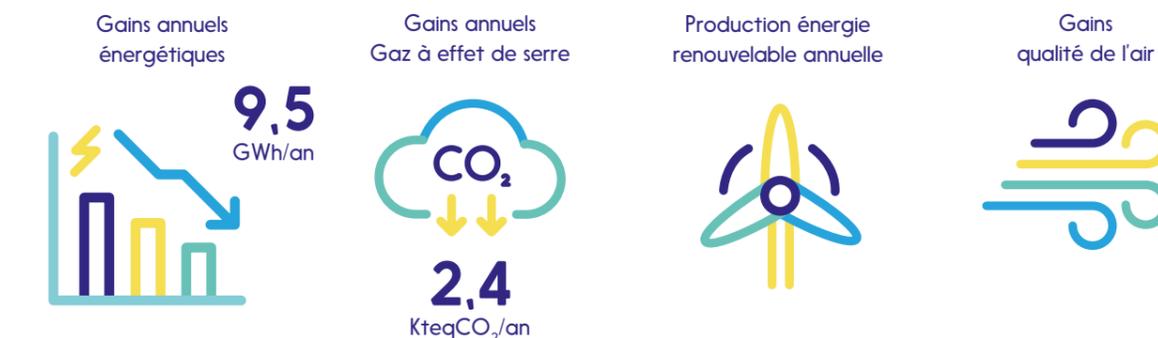
- Partenaires à mobiliser: SOLIHA

- Coûts estimés: 50 000 euros sur 5 ans

- Calendrier:



Suivi et évaluation



Indicateur(s) de suivi de la réalisation



- Délibération intercommunale pour le vote du dispositif
- Budget annuel CCMP

Indicateur complémentaire environnemental



- Baisse effective des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre liés au secteur résidentiel

Indicateur(s) de suivi de l'efficacité



- Nombre de ménages accompagnés



AXE 2

**Adapter le territoire
et les pratiques
au changement
climatique**



OBJECTIF 1 : Préserver la santé et protéger les ressources naturelles

Actions	Coûts prévisionnels sur 6 ans	Porteur du projet	Partenaires à mobiliser
<ul style="list-style-type: none"> Instauration d'une aide financière à l'acquisition de dispositifs de stockage des eaux de pluie 	60 000 €	CCMP	Agence de l'eau
<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un schéma directeur des eaux pluviales intercommunales et encourager la gestion alternative des eaux pluviales 	50 000 €	CCMP	Communes
<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser et informer sur la lutte contre les espèces invasives (ambrosie, frelons...) 	Budget inclus dans programme global communication et sensibilisation	CCMP	Communes, CD01, CA, ARS, FREDON
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser et préserver la biodiversité sur le territoire et encourager la séquestration carbone 	120 000 €	CCMP	CRPF, CD01, FNE, OBF, AURA.EE, Agence de l'eau
<ul style="list-style-type: none"> Engager un programme de suivi de la qualité de l'air (routier, épandage, industrie...) 	20 000 €	CCMP	ATMO

OBJECTIF 2 : Charte agricole

Actions	Coûts prévisionnels sur 6 ans	Porteur du projet	Partenaires à mobiliser
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la résilience de l'agriculture face aux impacts attendus du changement climatique et favoriser le développement d'une agriculture durable 	200 000 €	CCMP	CA, Agriculteurs



10 Instauration d'une aide financière à l'acquisition de dispositifs de stockage des eaux de pluie

Description

Dans le contexte du changement climatique, l'eau est un enjeu majeur qu'il est essentiel de préserver tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

- Instaurer un budget d'aide à l'achat de récupérateur d'eau de pluie en fixant les volumes et % d'aides accordées.

Le dispositif visera à répondre à 2 objectifs :

- Préserver la ressource en eau,
- Lutter contre le ruissellement : encourager la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu : 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

- Porteur du projet : **CCMP**
- Partenaires à mobiliser : Agence de l'eau
- Coûts estimés : 60 000 euros

Calendrier :



Suivi et évaluation

Gains annuels énergétiques



Gains annuels Gaz à effet de serre



Production énergie renouvelable annuelle



Gains qualité de l'air



Indicateur(s) de suivi de la réalisation



- Délibération intercommunale pour le vote du dispositif
- Budget annuel CCMP

Indicateur complémentaire environnemental



- Volume de stockage / ménage (en distinguant les 2 fonctions le cas échéant)

Indicateur(s) de suivi de l'efficacité



- Nombre de ménages accompagnés



Élaborer un schéma directeur des eaux pluviales intercommunales et encourager la gestion alternative des eaux pluviales

Description

Dans le contexte du changement climatique, l'eau est un enjeu majeur qu'il est essentiel de préserver tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Définir une nouvelle stratégie et modalité de gestion territoriale des eaux pluviales : **encourager la gestion dite « alternative »**. La gestion à la source doit être privilégiée dans la mesure du possible. Viser à diminuer au maximum les réseaux d'eau pluviale à l'horizon 2050 grâce à l'aménagement des espaces d'infiltration en milieu urbain déconnectés au réseau des eaux pluviales (gestion à la parcelle, végétalisation, désimperméabilisation des sols...).

- Aménager les nouveaux espaces urbains afin qu'ils permettent la réinfiltration totale des eaux de pluies dans le sol et le rechargement des nappes dans la mesure du possible (une des priorités dans l'adaptation au changement climatique).
- Revégétaliser et désimperméabiliser les espaces urbains existants.

Les communes sont compétentes pour la gestion des eaux pluviales. Une réflexion à l'échelle des 6 communes est à encourager sous maîtrise d'ouvrage des communes ou de la CCMP.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

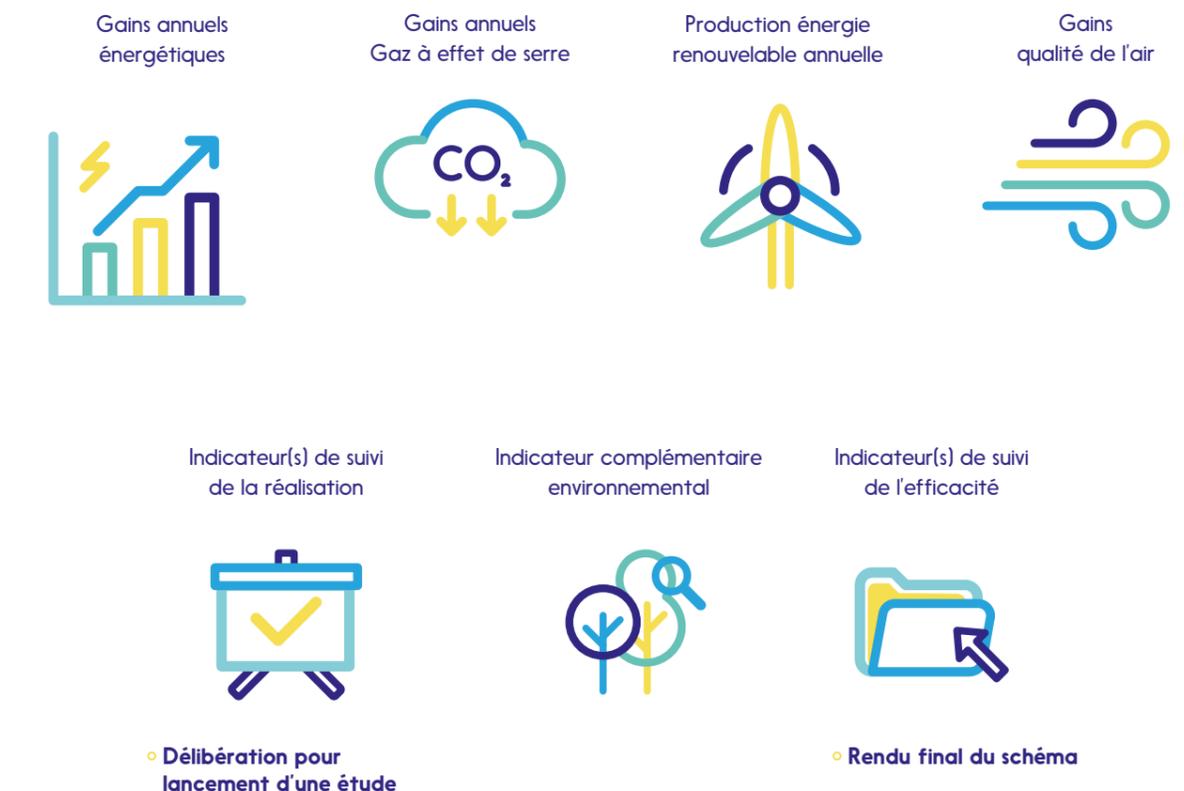
Mise en œuvre

- Porteur du projet : **Communes** **CCMP**
- Partenaires à mobiliser : Communes
- Coûts estimés : 50 000 euros

Calendrier :



Suivi et évaluation



12 Sensibiliser et informer sur la lutte contre les espèces invasives (ambroisie, frelons...)

Description

Le changement climatique en cours amène une augmentation de la présence des espèces invasives et nuisibles sur notre territoire, espèces contre lesquelles il est important de lutter pour diminuer au maximum leurs effets néfastes tant pour l'homme que pour la nature.

- Définir un référent communautaire pour favoriser la communication grand public ainsi que la diffusion des informations et l'échange de bonnes pratiques entre les communes sur les questions de lutte contre l'ambroisie, le frelon asiatique, les moustiques tigres...

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- **Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- **Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- **Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- **Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- **Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- **Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- **Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- **Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

- **Porteur du projet:** **CCMP**
- **Partenaires à mobiliser:** Communes – CD01 – CA – ARS – FREDON
- **Coûts estimés:** Budget inclus dans le programme global communication et sensibilisation

○ **Calendrier:**



Suivi et évaluation

Gains annuels énergétiques	Gains annuels Gaz à effet de serre	Production énergie renouvelable annuelle	Gains qualité de l'air
Indicateur(s) de suivi de la réalisation	Indicateur complémentaire environnemental	Indicateur(s) de suivi de l'efficacité	
○ Mise en place d'un référent communautaire		○ Nombre de communications réalisées ○ Nombre d'actions réalisées	



13 Favoriser et préserver la biodiversité sur le territoire et encourager la séquestration carbone

Description

Programme de plantations d'arbres dans les espaces publics : Développer des espaces verts, notamment via une politique de végétalisation.

- **Pour la CCMP :** Végétalisation autour des gymnases et espaces publics communautaires.
- **Pour Tramoyes :** création d'un arboretum, opération de plantation des haies, verdissement du village et/ou parking.

Élaborer une charte de l'arbre :

- Instaurer un groupe de travail intercommunal pour définir les espèces qui peuvent être plantées, avec quel système d'irrigation et réfléchir à l'investissement des citoyens pour qu'ils se réapproprient l'espace en participant au programme de plantation.

Étudier l'élaboration d'une charte forestière

- Encourager le recensement des propriétaires privés et le regroupement des propriétaires du fait de la petite taille des parcelles. Le regroupement permettant d'envisager la mise en œuvre d'actions concrètes.
- Animation autour de l'affouage pour développer ou redévelopper cette pratique.
- Faire le lien entre la gestion des espaces boisés et la lutte contre le ruissellement (gestion des torrents).
- La mise en place d'une charte forestière peut s'envisager sur un territoire plus large (La Dombes par exemple) en prenant exemple sur d'autres territoires ayant mis en œuvre cette démarche.

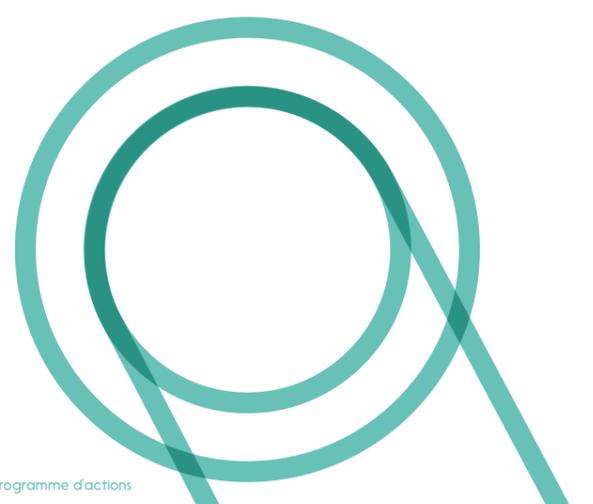
Adopter un programme d'actions de lutte contre les îlots de chaleur urbain

- Établir, après diagnostic, un programme d'action territorial à l'échelle de la CCMP concernant les îlots de chaleur, notamment axés autour des écoles, afin d'encourager la réalisation de travaux et/ou aménagements pour améliorer la qualité de vies des usagers.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu : 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- **Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- **Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- **Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- **Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- **Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- **Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- **Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- **Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3



Mise en œuvre

- **Porteur du projet :** Communes CCMP
- **Partenaires à mobiliser :** CRPF – CD01 – FNE – OBF – AURA.EE – Agence de l'Eau
- **Coûts estimés :** 120 000 euros

Calendrier :



Suivi et évaluation

Gains annuels énergétiques	Gains annuels Gaz à effet de serre	Production énergie renouvelable annuelle	Gains qualité de l'air
Indicateur(s) de suivi de la réalisation	Indicateur complémentaire environnemental	Indicateur(s) de suivi de l'efficacité	
◦ Nombre de partenaires mobilisés	◦ Baisse des émissions de gaz à effet de serre	◦ Évolution de la surface végétalisée / commune ◦ Adoption de la charte de l'arbre	



14 Engager un programme de suivi de la qualité de l'air (routier, épandage, industrie...)

Description

La qualité de l'air extérieur est un enjeu prépondérant des politiques énergie climat. Sa surveillance et son amélioration sont réglementaires et les intercommunalités ont un rôle à jouer dans ce processus.

- Définir, en collaboration avec l'ATMO, une stratégie de suivi de la qualité de l'air permettant d'évaluer les concentrations de polluants atmosphériques que nous respirons.
- Profiter de la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère pour échanger avec les territoires voisins, les services de l'État, sur l'état de la qualité de l'air, les enjeux et capitaliser sur les actions mises en place.
- Engager des actions pour diminuer l'exposition chronique des établissements recevant du public les plus sensible à la pollution atmosphérique.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- **Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- **Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- **Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- **Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- **Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- **Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- **Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- **Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

- Porteur du projet: **CCMP**
- Partenaires à mobiliser: ATMO
- Coûts estimés: 20 000 euros

○ Calendrier:



Suivi et évaluation

Gains annuels énergétiques	Gains annuels Gaz à effet de serre	Production énergie renouvelable annuelle	Gains qualité de l'air
Indicateur(s) de suivi de la réalisation	Indicateur complémentaire environnemental	Indicateur(s) de suivi de l'efficacité	
○ Nombre d'actions du Plan de Protection de l'Atmosphère engagée	○ Amélioration de la qualité de l'air	○ Nombre d'installations de suivi implantées sur le territoire	



15 Renforcer la résilience de l'agriculture face aux impacts attendus du changement climatique et favoriser le développement d'une agriculture durable

Description

Le territoire de la communauté de communes de Miribel et du Plateau se caractérise par la prédominance de l'agriculture (62 % de la surface du territoire). Dans un contexte de limitation des ressources et de l'augmentation de la température, l'adaptation des pratiques agricoles est essentielle.

Continuer le partenariat instauré avec la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs lors de la Charte Agricole 2016-2020 de lutte contre le ruissellement. Il s'agira de mettre en cohérence les besoins des agriculteurs avec les objectifs fixés par le plan climat.

- Encourager une agriculture moins consommatrice de pesticides et d'engrais chimiques.
- Adapter les cultures pour faire face à la raréfaction de la ressource en eau et pour favoriser la séquestration carbone.
- Favoriser l'implantation de haies et de bandes enherbées.
- Engager une réflexion autour des circuits courts par le biais notamment de la plateforme départementale « Agrilocal ».
- S'interroger sur la pertinence de méthaniseur agricole sur le territoire de la CCMP.

Impacts de l'action sur les enjeux

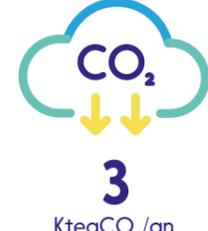
Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

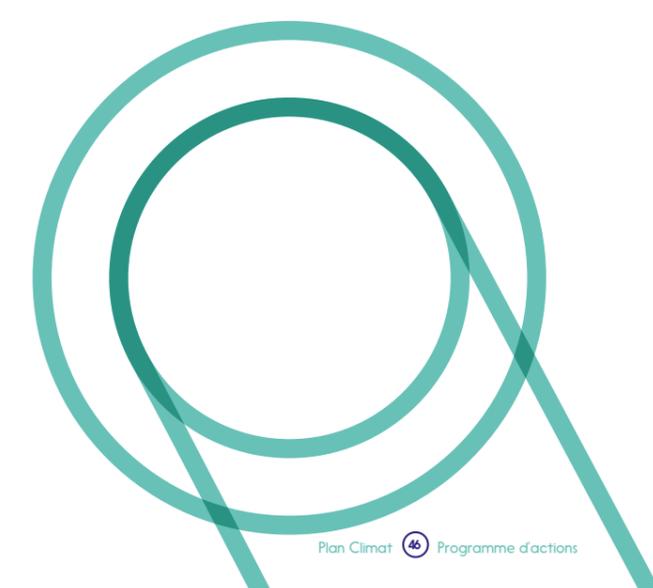
- Adaptation au changement climatique: 0 1 2 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre: 0 1 2 3
- Amélioration de la qualité de l'air: 0 1 2 3
- Réduction de la consommation énergétique: 0 1 2 3
- Production d'énergies renouvelables: 0 1 2 3
- Stockage carbone: 0 1 2 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité: 0 1 2 3
- Enjeu social: 0 1 2 3

Mise en œuvre

- Porteur du projet: **CCMP**
- Partenaires à mobiliser: CA – Agriculteurs
- Coûts estimés: 200 000 euros
- Calendrier:
 

Suivi et évaluation

Gains annuels énergétiques	Gains annuels Gaz à effet de serre	Production énergie renouvelable annuelle	Gains qualité de l'air
			
	3 KteqCO ₂ /an		
Indicateur(s) de suivi de la réalisation	Indicateur complémentaire environnemental	Indicateur(s) de suivi de l'efficacité	
			
<ul style="list-style-type: none"> Lancement de la démarche Budget Annuel CCMP 	<ul style="list-style-type: none"> Linéaire de haies implantées / bandes enherbées 	<ul style="list-style-type: none"> Adoption de la charte Agricole 	





AXE 3

**Vers une mobilité
bas carbone**



OBJECTIF 1 : Moins et mieux utiliser la voiture

Actions	Coûts prévisionnels sur 6 ans	Porteur du projet	Partenaires à mobiliser
◦ Étude de faisabilité de station GNV et IRVE	lv à définir	CCMP, SIEA	CD01, GRDF, ENEDIS, Entreprises, Communes
◦ Favoriser le covoiturage et l'intermodalité sur le territoire	1,5 M €	CCMP	Communes
◦ Étudier les besoins d'offre de service d'autopartage sur le territoire	—	CCMP	Communes
◦ Étudier la création sur tout ou partie du territoire d'une zone à faibles émissions mobilité	50 000 €	CCMP	ATMO, DREAL

OBJECTIF 2 : Consolider l'offre de transport en commun

Actions	Coûts prévisionnels sur 6 ans	Porteur du projet	Partenaires à mobiliser
◦ Travailler sur la priorité aux feux pour les transports en commun sur la RD 1084	100 000 €	CCMP	Keolis, AURA, Exploitants
◦ Poursuivre l'optimisation du réseau Colibri	—	CCMP	Communes, Acteurs économiques, Citoyens
◦ Développer l'interconnexion des réseaux avec les territoires voisins	—	CCMP	3CM, CCDSV, SYTRAL, CC de la Dombes

OBJECTIF 3 : Encourager les modes actifs

Actions	Coûts prévisionnels sur 6 ans	Porteur du projet	Partenaires à mobiliser
◦ Encourager et sensibiliser aux modes actifs pour les courts trajets quotidiens	45 000 €	Communes	CCMP, ALEC01
◦ Réalisation et développement des infrastructures cyclables – piétonnes / mise en sécurité	1,2 M €	CCMP	Communes
◦ Réalisation d'une passerelle modes doux entre le territoire et le grand parc	1,5 M €	CCMP	SYMALIM
◦ Étudier une offre de vélo en libre-service	25 000 €	CCMP	—
◦ Développer l'aide à l'achat ou la location longue durée de vélo à assistance électrique (VAE)	78 000 €	CCMP	—

OBJECTIF 4 : Penser Global

Actions	Coûts prévisionnels sur 6 ans	Porteur du projet	Partenaires à mobiliser
◦ Faire de l'office du tourisme un relais mobilité départemental	—	CCMP	OT, CD01, ALEC01
◦ Évaluer le Plan Global de Déplacement (PGD)	25 000 €	CCMP	—

1 Étude de faisabilité de station GNV et IRVE

Description

Le secteur des transports est le premier secteur en termes :

- de consommations énergétiques avec 415 GWh en 2016 soit 38 % du total de la communauté de communes,
- d'émissions de GES avec 101 kteqCO₂ soit 35 % des émissions totales du territoire.

Un peu plus de la moitié de la consommation du secteur routier est due à l'utilisation de voitures particulières (principalement pour le transport de personnes).

Les produits pétroliers (carburants) couvrent 90 % de la consommation. Viennent ensuite les organo carburants (7 %) et l'électricité (3 %). L'amélioration de l'efficacité énergétique des voitures est l'un des axes d'actions permettant de diminuer les consommations énergétiques du secteur ainsi que les émissions de gaz à effet de serre.

Infrastructure de recharge de véhicules électriques (IRVE)

Cartographier les bornes existantes et à venir afin de définir la potentialité du territoire et une stratégie de déploiement.

- **Pour Tramoyes** : installation d'une borne de recharge en février 2020 sur le parking de l'école et 100 % pris en charge par RSE.
- **Pour Beynost** : installation d'une borne électrique au Cœur Village.
- **Pour Neyron** : installation d'une borne sur le parking face à la mairie.

Station Gaz Naturel Volontaire

En partenariat avec GRDF, définir les besoins du territoire pour la possible mise en place d'une station GNV en associant l'ensemble des acteurs susceptibles d'être concernés : transporteurs, entreprises, collectivités, etc.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende : la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu : 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

Adaptation au changement climatique



Atténuation des émissions de gaz à effet de serre



Amélioration de la qualité de l'air



Réduction de la consommation énergétique



Production d'énergies renouvelables



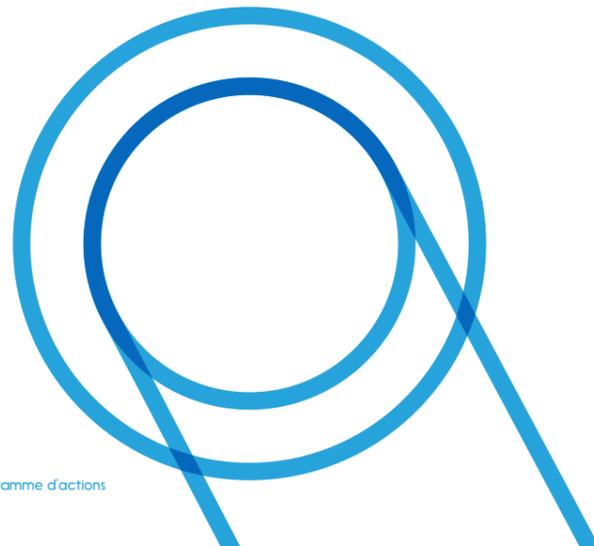
Stockage carbone



Préservation de la santé et de la biodiversité



Enjeu social



Mise en œuvre

- Porteur du projet : **CCMP**
SIEA

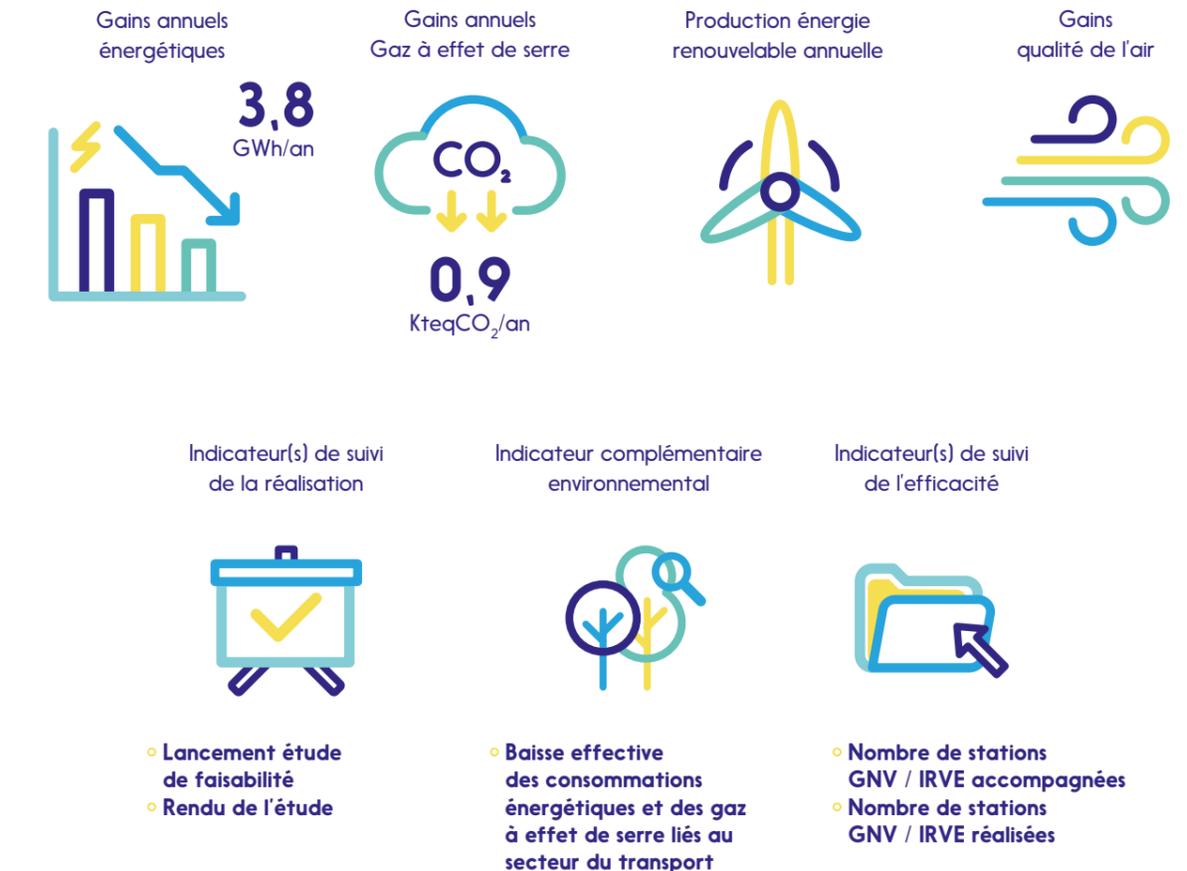
◦ Partenaires à mobiliser : CD01 – GRDF – ENEDIS – Entreprises – Communes

◦ Coûts estimés : –

Calendrier :



Suivi et évaluation





17 Favoriser le covoiturage et l'intermodalité sur le territoire

Description

Le secteur des transports est le premier secteur en termes :

- de consommations énergétiques avec 415 GWh en 2016 soit 38 % du total de la communauté de communes,
- d'émissions de GES avec 101 kteqCO₂ soit 35 % des émissions totales du territoire.

Un peu plus de la moitié de la consommation du secteur routier est due à l'utilisation de voitures particulières (principalement pour le transport de personnes).

La mobilité consacrée au travail et aux études constitue le premier motif de déplacement loin devant tous les autres avec 30 % de l'ensemble des motifs de déplacements. Pour ces déplacements, le recours à la voiture est très majoritaire avec 80 % des déplacements réalisés. La part du covoiturage est d'environ 6 % pour des déplacements quotidiens ou au moins deux fois par semaine.

Un parking de covoiturage situé à proximité de l'échangeur autoroutier de Beynost offre 80 places de parking. Il est gratuit et est ouvert 24h/24. Pour renforcer ce moyen de transport économique, qui limite le trafic aux heures de pointe, la CCMP travaille actuellement sur 3 projets de parking (deux parkings près des gares des Échets et de Miribel, et un près de Neyron à proximité de l'autoroute). Des études d'implantations seront réalisées en amont pour mesurer l'impact de ces aires.

Sensibilisation et communication :

- Afin de favoriser le passage au covoiturage, l'accent sera mis sur la communication et la promotion de dispositif type Mov'Ici, déjà mis en avant sur le site internet Cotière Mobilité.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

Adaptation au changement climatique



Atténuation des émissions de gaz à effet de serre



Amélioration de la qualité de l'air



Réduction de la consommation énergétique



Production d'énergies renouvelables



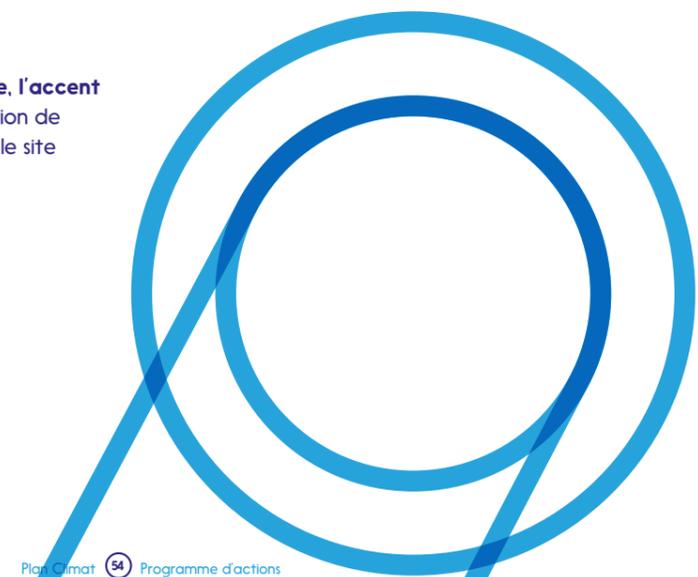
Stockage carbone



Préservation de la santé et de la biodiversité



Enjeu social



Mise en œuvre

- Porteur du projet : **CCMP**

- Partenaires à mobiliser : Communes

- Coûts estimés : 1,5 million d'euros

Calendrier :

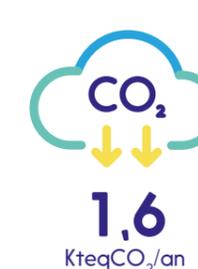


Suivi et évaluation

Gains annuels énergétiques



Gains annuels Gaz à effet de serre



Production énergie renouvelable annuelle



Gains qualité de l'air



Indicateur(s) de suivi de la réalisation



- Délibération intercommunale pour le lancement des travaux
- Avancement des travaux

Indicateur complémentaire environnemental



- Baisse effective des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre liés au secteur du transport

Indicateur(s) de suivi de l'efficacité



- Inauguration des aires
- Taux de remplissage

18 Étudier les besoins d'offre de service d'autopartage sur le territoire

Description

Le secteur des transports est le premier secteur en termes :

- de consommations énergétiques avec 415 GWh en 2016 soit 38 % du total de la communauté de communes,
- d'émissions de GES avec 101 kteqCO₂ soit 35 % des émissions totales du territoire.

Un peu plus de la moitié de la consommation du secteur routier est due à l'utilisation de voitures particulières (principalement pour le transport de personnes).

Le recours à la voiture individuelle restant majoritaire pour un grand nombre de déplacements, les actions favorisant une diminution du parc automobile peuvent permettre d'atteindre les objectifs de diminution d'émissions de gaz à effet de serre et de consommations énergétiques.

- Lancer une étude pour déterminer les potentialités d'un service d'autopartage sur le territoire en étudiant divers scénarios.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique



- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre



- Amélioration de la qualité de l'air



- Réduction de la consommation énergétique



- Production d'énergies renouvelables



- Stockage carbone



- Préservation de la santé et de la biodiversité



- Enjeu social



Mise en œuvre

- Porteur du projet: **CCMP**

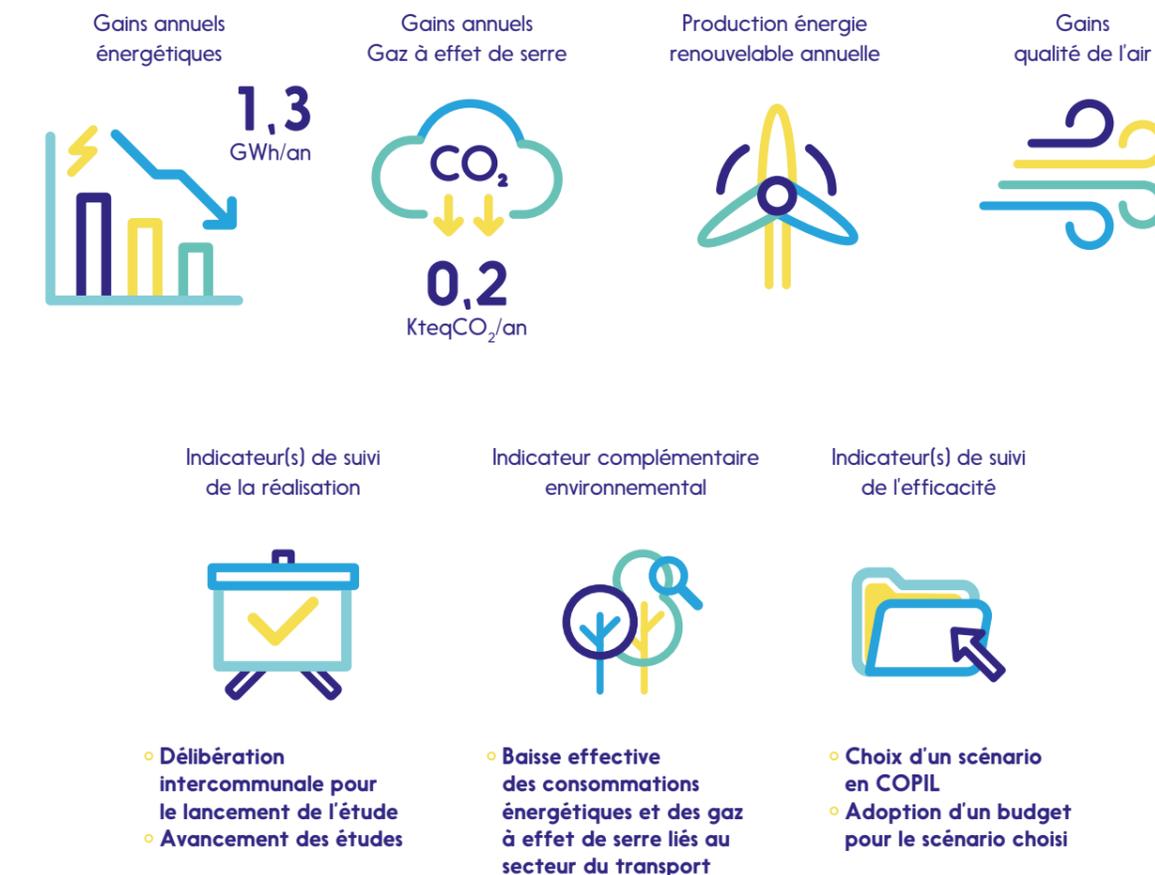
- Partenaires à mobiliser: Communes

- Coûts estimés: –

- Calendrier:



Suivi et évaluation





1 Étudier la création sur tout ou partie du territoire d'une zone à faibles émissions mobilité

Description

La loi d'Orientation sur les Mobilités n°2019-1428 (LOM) adoptée le 24 décembre 2019 dernier a introduit, dans son article 85, un renforcement de la prise en compte de la qualité de l'air dans les PCAET. En tant qu'EPCI de plus de 20 000 habitants couvert par un Plan de Protection de l'Atmosphère, il nous appartient :

- d'intégrer une étude portant sur la création, sur tout ou partie du territoire, d'une ou plusieurs zones à faibles émissions mobilité et portant sur les perspectives de renforcement progressif des restrictions afin de privilégier la circulation des véhicules à très faibles émissions.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- **Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- **Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- **Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- **Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- **Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- **Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- **Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- **Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

- **Porteur du projet:** **CCMP**
- **Partenaires à mobiliser:** DREAL – ATMO
- **Coûts estimés:** 50 000 euros

Calendrier:



Suivi et évaluation

Gains annuels énergétiques	Gains annuels Gaz à effet de serre	Production énergie renouvelable annuelle	Gains qualité de l'air
6,4 GWh/an	1,6 KteqCO ₂ /an		
Indicateur(s) de suivi de la réalisation	Indicateur complémentaire environnemental	Indicateur(s) de suivi de l'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Délibération intercommunale pour le lancement de l'étude ◦ Avancement des études 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Baisse effective des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre liés au secteur du transport 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Choix d'un scénario en COPIL ◦ Adoption d'un budget pour le scénario choisi 	

20 Travailler sur la priorité aux feux pour les transports en commun sur la RD 1084

Description

Depuis 2012, la CCMP propose un service de transports en commun urbain « COLIBRI » composé de quatre lignes et d'une navette estivale. Il assure la desserte de toutes les communes, ainsi que de la commune de Rillieux-la-Pape (Métropole de Lyon).

Deux lignes de cars départementaux traversent le territoire de la communauté de communes, la ligne 171 et 132.

- Travailler avec le prestataire de notre réseau COLIBRI ainsi que le prestataire des lignes 171 et 132 Cars Région et son AOM pour tester la priorité aux carrefours/feux afin de fluidifier leur trafic sur la départementale et améliorer la vitesse commerciale.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

- Porteur du projet: **CCMP**

- Partenaires à mobiliser: Keolis – AURA – Exploitants – CD01

- Coûts estimés: 100 000 euros

- Calendrier:



Suivi et évaluation

Gains annuels énergétiques



Gains annuels Gaz à effet de serre



Production énergie renouvelable annuelle



Gains qualité de l'air



Indicateur(s) de suivi de la réalisation



- Identification d'un secteur test
- Avancement de la phase test

Indicateur complémentaire environnemental



Indicateur(s) de suivi de l'efficacité



- Rapport de conclusion du test
- Évolution vitesse commerciale et fréquentation



21 Poursuivre l'optimisation du réseau Colibri

Description

Le secteur des transports est le premier secteur en termes :

- de consommations énergétiques avec 415 GWh en 2016 soit 38 % du total de la communauté de communes,
- d'émissions de GES avec 101 kteqCO₂ soit 35 % des émissions totales du territoire.

Un peu plus de la moitié de la consommation du secteur routier est due à l'utilisation de voitures particulières (principalement pour le transport de personnes).

Depuis 2012, la CCMP propose un service de transports en commun urbain « COLIBRI » composé de quatre lignes et d'une navette estivale. Il assure la desserte de toutes les communes, ainsi que de la commune de Rillieux-la-Pape (Métropole de Lyon).

- Favoriser les temps d'échanges avec l'ensemble des usagers et acteurs de notre territoire afin de proposer un service de qualité.
- Mise en place d'un comité de partenaires institué par la Loi d'orientation des mobilités.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

Adaptation au changement climatique



Atténuation des émissions de gaz à effet de serre



Amélioration de la qualité de l'air



Réduction de la consommation énergétique



Production d'énergies renouvelables



Stockage carbone



Préservation de la santé et de la biodiversité



Enjeu social



Mise en œuvre

Porteur du projet: **CCMP**

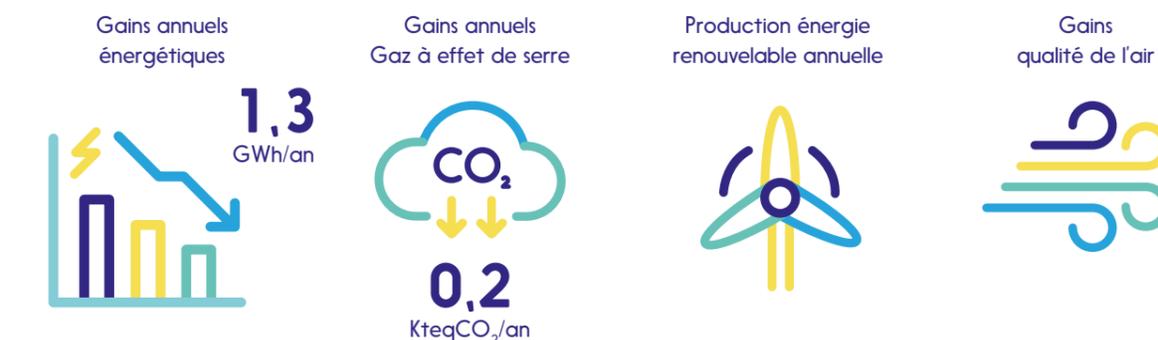
Partenaires à mobiliser: Communes – Acteurs économiques – Citoyens

Coûts estimés: –

Calendrier:



Suivi et évaluation



Indicateur(s) de suivi de la réalisation



- Nombre de kilomètres desservis
- Nombre de personnes transportées

Indicateur complémentaire environnemental



Indicateur(s) de suivi de l'efficacité



- Fréquentation du réseau
- Mesures de satisfaction et ponctualité



2 Développer l'interconnexion des réseaux avec les territoires voisins

Description

Le secteur des transports est le premier secteur en termes :

- de consommations énergétiques avec 415 GWh en 2016 soit 38 % du total de la communauté de communes,
- d'émissions de GES avec 101 kteqCO₂ soit 35 % des émissions totales du territoire.

Un peu plus de la moitié de la consommation du secteur routier est due à l'utilisation de voitures particulières (principalement pour le transport de personnes).

Depuis 2012, la CCMP propose un service de transports en commun urbain « COLIBRI » composé de quatre lignes et d'une navette estivale. Il assure la desserte de toutes les communes, ainsi que de la commune de Rillieux-la-Pape (Métropole de Lyon).

- Continuer le travail engagé avec les territoires voisins pour assurer une continuité dans l'offre de déplacement en transport en commun.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

- Porteur du projet: **CCMP**

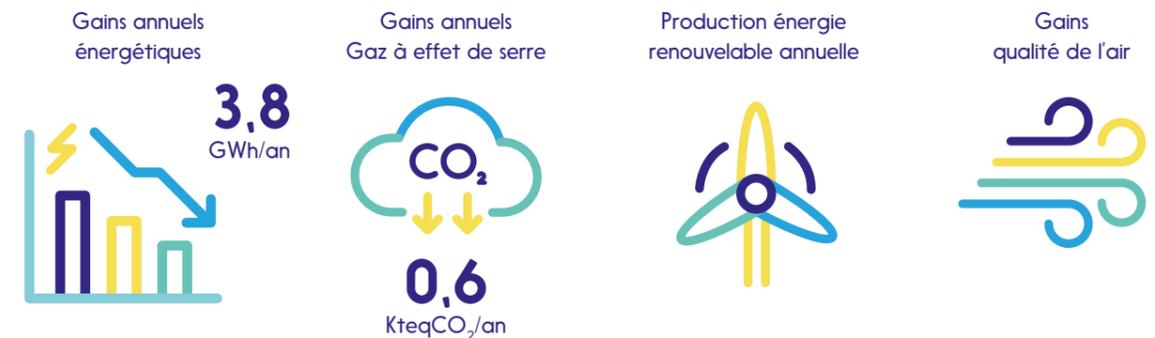
- Partenaires à mobiliser: 3CM – CCDSV – SYTRAL – CC de la Dombes

- Coûts estimés: –

- Calendrier:



Suivi et évaluation



Indicateur(s) de suivi de la réalisation



- Nombre de réunions inter-réseaux
- Nombre de projets d'interconnexion identifiés

Indicateur complémentaire environnemental



Indicateur(s) de suivi de l'efficacité



- Évolution annuelle du nombre d'interconnexions
- Évolution des ventes d'abonnements multi-modaux (si mis en place)



23 Encourager et sensibiliser aux modes actifs pour les courts trajets quotidiens

Description

Le secteur des transports est le premier secteur en termes :

- de consommations énergétiques avec 415 GWh en 2016 soit 38 % du total de la communauté de communes,
- d'émissions de GES avec 101 kteqCO₂ soit 35 % des émissions totales du territoire.

Un peu plus de la moitié de la consommation du secteur routier est due à l'utilisation de voitures particulières (principalement pour le transport de personnes).

Le trajet domicile-école représente 11 % des déplacements du territoire. 50 % des déplacements du territoire font moins de 3 km dont plus de 55 % se font en voiture.

Travailler sur les PEDIBUS en créant un groupe de travail intercommunal et étendre les réflexions aux courts trajets :

- domicile-travail
- domicile-loisirs

Pour Tramoyes : Prolongement de la Voie Centrale Banalisée pour réaliser un circuit de 5 km dans le village d'ici 3 ans.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique: 0 — 1 — 2 — 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre: 0 — 1 — 2 — 3
- Amélioration de la qualité de l'air: 0 — 1 — 2 — 3
- Réduction de la consommation énergétique: 0 — 1 — 2 — 3
- Production d'énergies renouvelables: 0 — 1 — 2 — 3
- Stockage carbone: 0 — 1 — 2 — 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité: 0 — 1 — 2 — 3
- Enjeu social: 0 — 1 — 2 — 3

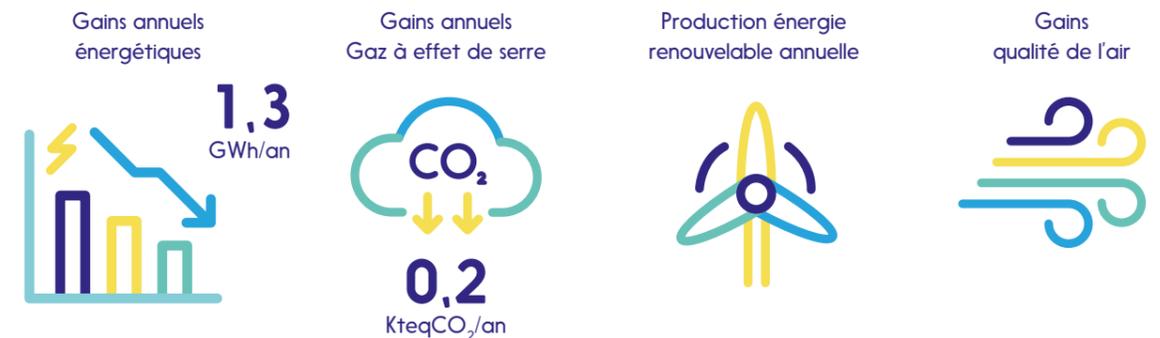
Mise en œuvre

- Porteur du projet: **Communes**
- Partenaires à mobiliser: CCMP – ALECO1
- Coûts estimés: 45 000 euros

Calendrier:



Suivi et évaluation



Indicateur(s) de suivi de la réalisation



- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre d'établissements accompagnés

Indicateur complémentaire environnemental



- Baisse effective des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre liés au secteur du transport

Indicateur(s) de suivi de l'efficacité



- Nombre de lignes Pédibus
- Nombre de km de lignes de pédibus
- Nombre d'utilisateurs réguliers



24 Réalisation et développement des infrastructures cyclables – piétonnes / mise en sécurité

Description

Le secteur des transports est le premier secteur en termes :

- de consommations énergétiques avec 415 GWh en 2016 soit 38 % du total de la communauté de communes,
- d'émissions de GES avec 101 kteqCO₂ soit 35 % des émissions totales du territoire.

Un peu plus de la moitié de la consommation du secteur routier est due à l'utilisation de voitures particulières (principalement pour le transport de personnes).

Le territoire intercommunal compte 13 km d'aménagements cyclables.

34 kilomètres d'aménagements cyclables supplémentaires sont planifiés à différents horizons :

- 2020** : création de 12 km, afin de créer une « épine dorsale » entre Miribel, Beynost et Thil.
- 2025** : réalisation de 11 km supplémentaires, pour compléter le maillage de cet axe central.
- 2031** : finalisation du schéma cyclable, avec 11 km supplémentaires, permettant de créer une liaison vélo entre Tramoyes et Les Échets et d'aménager des axes secondaires de rabattement.

470 stationnements vélos complémentaires seront réalisés pour 2025, sous forme de simples arceaux, d'abris couverts, de consignes à vélo... choisis en fonction des usages et des lieux

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

- Porteur du projet: **CCMP**
- Partenaires à mobiliser: Communes
- Coûts estimés: 1,2 million d'euros

Calendrier:



Suivi et évaluation



25 Réalisation d'une passerelle modes doux entre le territoire et le grand parc

Description

Le secteur des transports est le premier secteur en termes :

- de consommations énergétiques avec 415 GWh en 2016 soit 38 % du total de la communauté de communes,
- d'émissions de GES avec 101 kteqCO₂ soit 35 % des émissions totales du territoire.

Un peu plus de la moitié de la consommation du secteur routier est due à l'utilisation de voitures particulières (principalement pour le transport de personnes).

- Encourager l'abandon de la voiture pour se rendre au Grand Parc en offrant une infrastructure modes doux permettant d'y accéder.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

- Porteur du projet: **CCMP**
- Partenaires à mobiliser: SYMALIM
- Coûts estimés: 1,5 million d'euros

Calendrier:



Suivi et évaluation

Gains annuels énergétiques	Gains annuels Gaz à effet de serre	Production énergie renouvelable annuelle	Gains qualité de l'air
			
1,9 GWh/an	0,3 KteqCO ₂ /an		
Indicateur(s) de suivi de la réalisation	Indicateur complémentaire environnemental	Indicateur(s) de suivi de l'efficacité	
			
Lancement des études et des travaux	Baisse effective des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre liés au secteur du transport	Suivi des travaux	



26 Étudier une offre de vélo en libre-service

Description

Le secteur des transports est le premier secteur en termes :

- de consommations énergétiques avec 415 GWh en 2016 soit 38 % du total de la communauté de communes,
- d'émissions de GES avec 101 kteqCO₂ soit 35 % des émissions totales du territoire.

Un peu plus de la moitié de la consommation du secteur routier est due à l'utilisation de voitures particulières (principalement pour le transport de personnes).

Le trajet domicile-école représente 11 % des déplacements du territoire. 50 % des déplacements du territoire font moins de 3 km dont plus de 55 % se font en voiture. **La part modale du vélo dans les déplacements est faible: 3 %.**

- Étudier les offres des prestataires proposant un service de vélo à assistance électrique en libre-service.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique: 1
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre: 3
- Amélioration de la qualité de l'air: 2
- Réduction de la consommation énergétique: 2
- Production d'énergies renouvelables: 1
- Stockage carbone: 1
- Préservation de la santé et de la biodiversité: 2
- Enjeu social: 1

Mise en œuvre

- Porteur du projet: **CCMP**

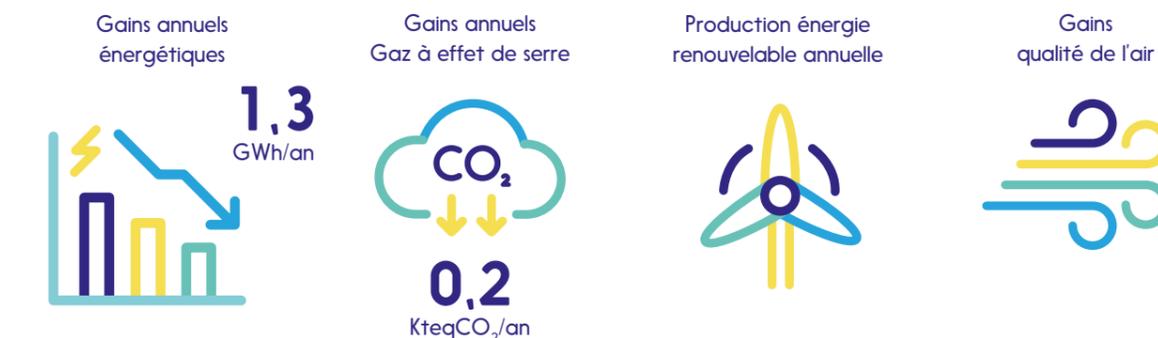
Partenaires à mobiliser: -

Coûts estimés: 25 000 d'euros

- Calendrier:



Suivi et évaluation



Indicateur(s) de suivi de la réalisation



- Lancement étude de faisabilité
- Livrable de l'étude

Indicateur complémentaire environnemental



- Baisse effective des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre liés au secteur du transport

Indicateur(s) de suivi de l'efficacité



- Dépendra du service choisi



2 Développer l'aide à l'achat ou la location longue durée de vélo à assistance électrique (VAE)

Description

Le secteur des transports est le premier secteur en termes :

- de consommations énergétiques avec 415 GWh en 2016 soit 38 % du total de la communauté de communes,
- d'émissions de GES avec 101 kteqCO₂ soit 35 % des émissions totales du territoire.

Un peu plus de la moitié de la consommation du secteur routier est due à l'utilisation de voitures particulières (principalement pour le transport de personnes).

La mobilité consacrée au travail et aux études constitue le premier motif de déplacement loin devant tous les autres avec 30 % de l'ensemble des motifs de déplacements. Pour ces déplacements, le recours à la voiture est très majoritaire avec 80 % des déplacements réalisés. La part modale du vélo dans les déplacements est faible: 3 %.

Lutter contre l'autosolisme en accentuant l'intérêt des usagers pour le vélo électrique notamment pour les trajets domicile-travail.

- Aide à l'achat pour les VAE mis en place en 2020 avec un budget de 78 000 euros.
- Réfléchir, dans le cadre du nouveau site Philips, à la possibilité de proposer à la location longue durée des VAE pour les trajets domicile-travail.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique: 1
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre: 3
- Amélioration de la qualité de l'air: 2
- Réduction de la consommation énergétique: 3
- Production d'énergies renouvelables: 2
- Stockage carbone: 2
- Préservation de la santé et de la biodiversité: 3
- Enjeu social: 2

Mise en œuvre

- Porteur du projet: **CCMP**
- Partenaires à mobiliser: –
- Coûts estimés: 78 000 d'euros

Calendrier:



Suivi et évaluation

Gains annuels énergétiques	Gains annuels Gaz à effet de serre	Production énergie renouvelable annuelle	Gains qualité de l'air
1,3 GWh/an	0,2 KteqCO ₂ /an		
Indicateur(s) de suivi de la réalisation	Indicateur complémentaire environnemental	Indicateur(s) de suivi de l'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> Délibération intercommunale pour le vote du dispositif Lancement de la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> Baisse effective des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre liés au secteur du transport 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires 	



2028 Faire de l'office du tourisme un relais mobilité départemental

Description

Former des relais à l'Office du Tourisme sur les dispositifs de mobilité en place sur le territoire (vélo, covoiturage, TC) pour :

- Renseigner les usagers.
- Compiler les retours et besoins des usagers et les faire remonter à la plateforme pilotée par l'ALECO1.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- **Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- **Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- **Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- **Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- **Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- **Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- **Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- **Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

- Porteur du projet: **CCMP**

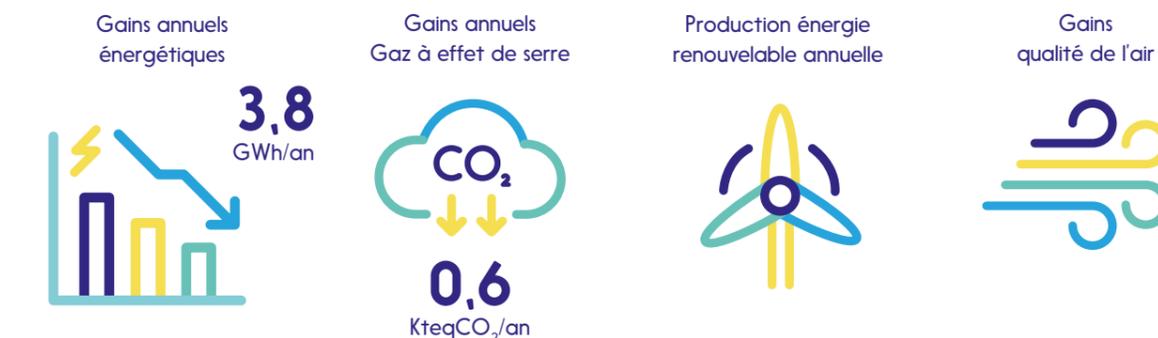
◦ Partenaires à mobiliser: EPIC DCT – CD01 – ALECO1

◦ Coûts estimés: –

- Calendrier:



Suivi et évaluation



Indicateur(s) de suivi de la réalisation



- Mise en place de bornes d'information mobilité à l'Office du Tourisme

Indicateur complémentaire environnemental



Indicateur(s) de suivi de l'efficacité



- Nombre de personnes renseignées annuellement
- Nombre d'animations



2029

Évaluer le Plan Global de Déplacement (PGD)

Description

Le Plan Global de Déplacements est une démarche qui a pour objectif de penser et d'organiser la mobilité sur notre territoire pour les 15 ans à venir. Initiée en 2016 par la communauté de communes, cette démarche vise à mener une action forte et cohérente en faveur de la mobilité, tous modes de transports confondus. Les enjeux sont multiples et complémentaires :

- Protéger l'environnement et la santé publique,
- Donner accès à la mobilité pour tous,
- Diminuer les nuisances (bruit, pollution...),
- Améliorer la sécurité des déplacements...

Réaliser un bilan des actions engagées à mi-parcours c'est-à-dire en 2023, année qui correspond à l'évaluation du PCAET.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

Porteur du projet: **CCMP**

Partenaires à mobiliser: —

Coûts estimés: 25 000 euros

Calendrier:



Suivi et évaluation

Gains annuels énergétiques



Gains annuels Gaz à effet de serre



Production énergie renouvelable annuelle



Gains qualité de l'air



Indicateur(s) de suivi de la réalisation



- Suivi des indicateurs d'évaluation
- Présentation de l'évaluation en COPIL

Indicateur complémentaire environnemental



Indicateur(s) de suivi de l'efficacité



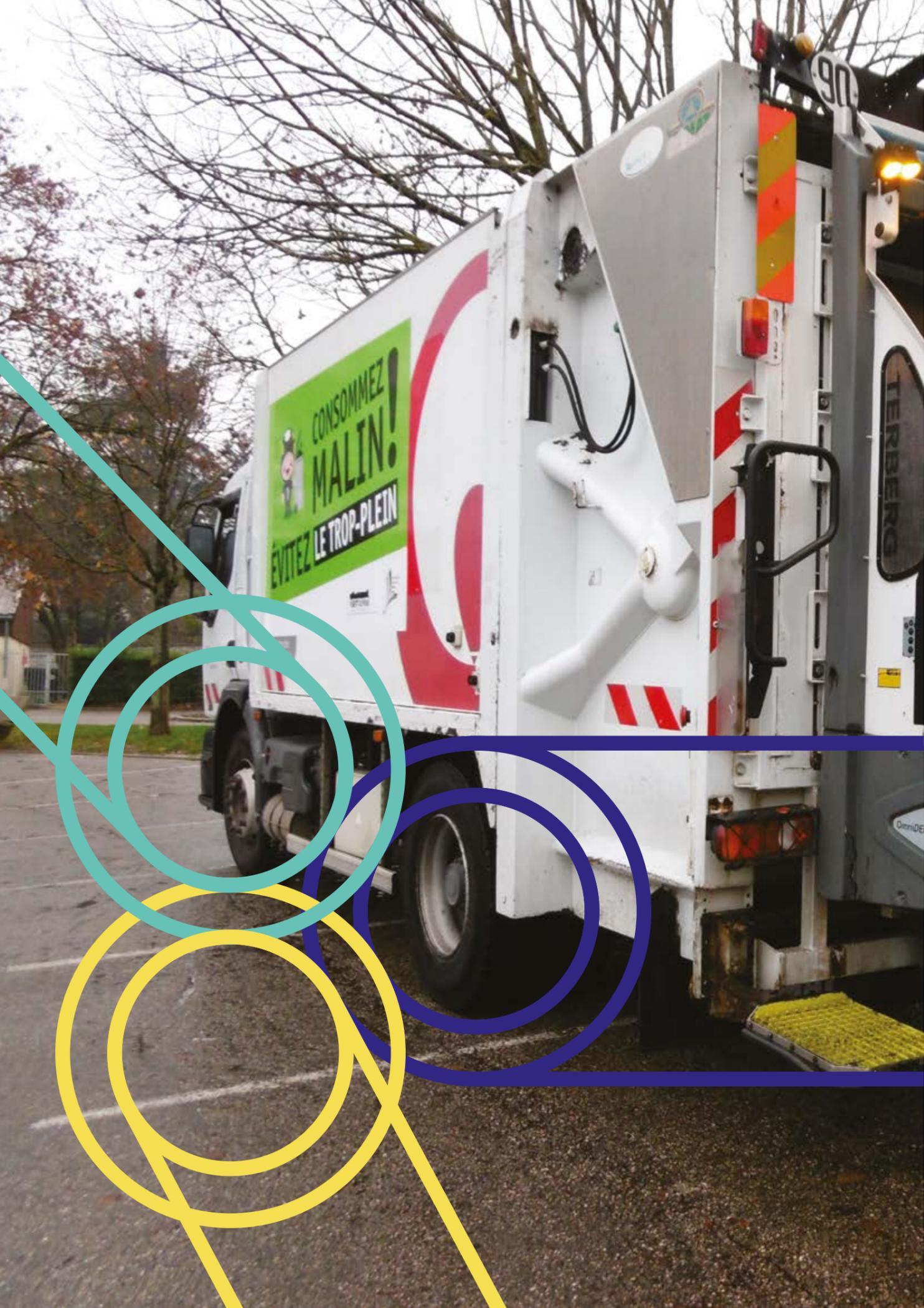
- Fréquentation Colibri + taux de remplissage des aires de covoiturages
- Nombre de km de pistes ou itinéraires cyclables réalisés





AXE 4

**Vers une nouvelle
dynamique
économique**



OBJECTIF 1 : Alimentation

Actions	Coûts prévisionnels sur 6 ans	Porteur du projet	Partenaires à mobiliser
<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un projet alimentaire territorial 	50 000 €	CCMP, Communes	CMA, Métropole de Lyon, CA, ACA, CCI, EPIC DCT, Organom, DRAAF, Agrilocal 01

OBJECTIF 2 : Favoriser la diminution des déchets

Actions	Coûts prévisionnels sur 6 ans	Porteur du projet	Partenaires à mobiliser
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les aides financières pour encourager la réduction des déchets des ménages 	60 000 €	CCMP	Organom
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une recyclerie 	1,2 M €	CCMP	Côtière Avenir
<ul style="list-style-type: none"> Étudier la mise en place de la tarification incitative (particuliers et professionnels) 	50 000 €	CCMP	ADEME

OBJECTIF 3 : Sensibiliser et accompagner les acteurs économiques vers la transition écologique

Actions	Coûts prévisionnels sur 6 ans	Porteur du projet	Partenaires à mobiliser
<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser et accompagner les acteurs économiques vers la transition écologique 	60 000 €	CCMP	CCI, CMA, SIEA, ALEC01, ENEDIS, GRDF, Entreprises, Organom, ACA

3 Élaborer un projet alimentaire territorial

Description

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

Ce projet alimentaire territorial permettra notamment de s'interroger sur :

- L'augmentation des **produits de qualité (bio, de proximité...)** dans la restauration collective en mettant notamment en œuvre la loi EGALIM.
- Les potentialités de **circuits courts sur le territoire** (identification des projets à initier, soutenir en fonction des demandes et attentes des consommateurs)
- La continuité **des actions visant à lutter contre le gaspillage alimentaire**, au sein des cantines scolaires du territoire, et initier une réflexion autour du travail sur les gourmets bag auprès des restaurateurs
- La possibilité de mettre en place **une cuisine centrale intercommunale approvisionnée en régie agricole**

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- **Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- **Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- **Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- **Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- **Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- **Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- **Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- **Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

- **Porteur du projet:** **CCMP**
Communes
- **Partenaires à mobiliser:** CMA – Métropole – CA – ACA – CCI – EPIC DCT – Organom – DRAAF – Agrilocal 01
- **Coûts estimés:** 50 000 euros
- **Calendrier:**



Suivi et évaluation

Gains annuels énergétiques	Gains annuels Gaz à effet de serre	Production énergie renouvelable annuelle	Gains qualité de l'air
Indicateur(s) de suivi de la réalisation	Indicateur complémentaire environnemental	Indicateur(s) de suivi de l'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de partenaires mobilisés ○ % des produits de qualité en restauration scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Quantité de déchets évités 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Labélisation Projet Alimentaire Territorial ○ Nombre de communications réalisées 	



31 Poursuivre les aides financières pour encourager la réduction des déchets des ménages

Description

La gestion des déchets est un levier à part entière pour la préservation de notre environnement.

Depuis 2012 et la mise en vente de composteurs à tarifs préférentiels, la CCMP s'engage pour favoriser la réduction des déchets sur le territoire en réalisant de nombreuses animations auprès des scolaires et lors d'événements grand public (marchés etc.).

Afin de favoriser le passage à l'action, des aides à l'achat, en plus des composteurs, sont proposées aux habitants du territoire depuis 2017.

Aides à l'achat :

- broyeurs à végétaux (technique offrant aussi une alternative aux brûlages des déchets verts, pratiques interdites sur le territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère)
- lombricomposteur
- couches lavables

Vente de composteur à tarifs préférentiels

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- **Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- **Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- **Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- **Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- **Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- **Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- **Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- **Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

- Porteur du projet: **CCMP**
- Partenaires à mobiliser: Organom
- Coûts estimés: 60 000 euros

Calendrier:



Suivi et évaluation

Gains annuels énergétiques



Gains annuels Gaz à effet de serre



Production énergie renouvelable annuelle



Gains qualité de l'air



Indicateur(s) de suivi de la réalisation



◦ Budget annuel CCMP

Indicateur complémentaire environnemental



◦ Quantité de déchets évités

Indicateur(s) de suivi de l'efficacité



◦ Nombre d'aides financières
◦ Nombre de ménages accompagnés



32 Mettre en place une recyclerie

Description

La gestion des déchets est un levier à part entière pour la préservation de notre environnement. La CCMP réalise de nombreuses actions pour favoriser la diminution des déchets sur le territoire. Actions de sensibilisation (scolaires et grand publics), lutte contre le gaspillage alimentaire, aides à l'achat (couches lavables, broyeurs, composteurs...).

- Afin d'encourager la durée de vie des produits et continuer sur la dynamique de réduction des déchets, une recyclerie sera construite sur le site de Philips à côté de la future déchèterie.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

- Porteur du projet: **CCMP**
- Partenaires à mobiliser: Côtière Avenir
- Coûts estimés: 1,2 million d'euros

Calendrier:



Suivi et évaluation

Gains annuels énergétiques	Gains annuels Gaz à effet de serre	Production énergie renouvelable annuelle	Gains qualité de l'air
Indicateur(s) de suivi de la réalisation	Indicateur complémentaire environnemental	Indicateur(s) de suivi de l'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> Lancement étude d'implantation Vote d'un budget dédié 	<ul style="list-style-type: none"> Quantité de déchets évités 		



3 Étudier la mise en place de la tarification incitative (particuliers et professionnels)

Description

La gestion des déchets est un levier à part entière pour la préservation de notre environnement. La CCMP réalise de nombreuses actions pour favoriser la diminution des déchets sur le territoire. Actions de sensibilisation (scolaires et grand publics), lutte contre le gaspillage alimentaire, aides à l'achat (couches lavables, broyeurs, composteurs...).

- La tarification incitative consiste à faire payer les usagers du service de gestion des déchets selon les quantités de déchets qu'ils produisent. Elle permet une forte diminution des ordures ménagères résiduelles tout en maîtrisant les coûts.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

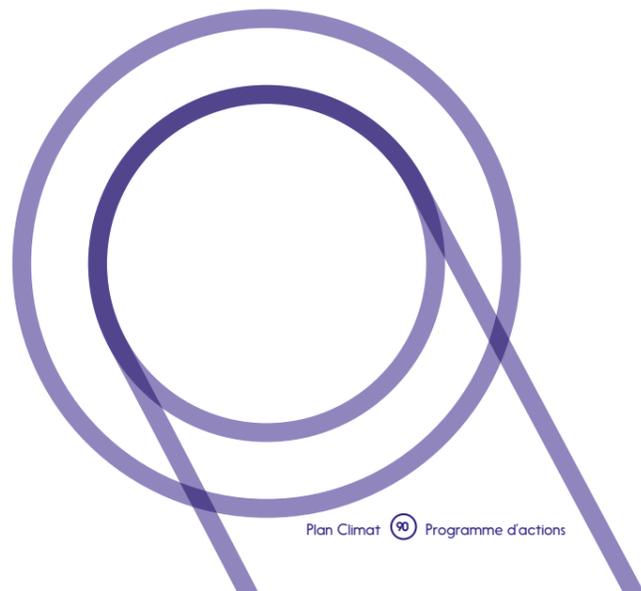
- Porteur du projet: **CCMP**
- Partenaires à mobiliser: ADEME
- Coûts estimés: 50 000 euros

Calendrier:



Suivi et évaluation

Gains annuels énergétiques	Gains annuels Gaz à effet de serre	Production énergie renouvelable annuelle	Gains qualité de l'air
Indicateur(s) de suivi de la réalisation	Indicateur complémentaire environnemental	Indicateur(s) de suivi de l'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> Lancement étude de faisabilité Vote d'un budget dédié 	<ul style="list-style-type: none"> Quantité de déchets évités 	<ul style="list-style-type: none"> Validation en COPIL de la stratégie 	



34 Sensibiliser et accompagner les acteurs économiques vers la transition écologique

Description

L'industrie est le second secteur en termes

- de consommations énergétiques avec 385 GWh en 2016 soit 35 % du total de la communauté de communes,
- d'émissions de GES avec 42 kteqCO₂ soit 22 % des émissions totales du territoire.

Outre le secteur industriel dont le potentiel de réduction des consommations énergétiques est très important, le territoire de la CCMP compte 1 200 entreprises que nous devons engager à nos côtés pour atteindre les objectifs du PCAET.

- Accompagner et encourager la réalisation de diagnostics énergétiques, de travaux de rénovation énergétique, le développement de formations professionnelles, la réflexion sur les déplacements et le développement des énergies renouvelables au sein des entreprises en partenariat avec la CCI, la CMA et l'ADEME.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

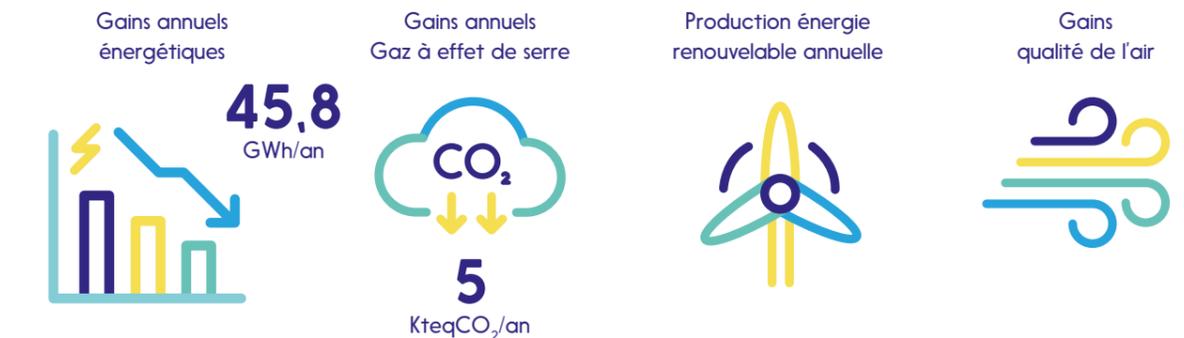
- Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

- Porteur du projet: **CCMP**
- Partenaires à mobiliser: CCI – CMA – SIEA – ALECO1 – ENEDIS – GRDF – Entreprises – Organom – ACA
- Coûts estimés: 60 000 euros
- Calendrier:



Suivi et évaluation



Indicateur(s) de suivi de la réalisation



- Nombre d'acteurs sensibilisés
- Nombre d'acteurs accompagnés

Indicateur complémentaire environnemental



- Baisse effective des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre liés au monde économique

Indicateur(s) de suivi de l'efficacité



- Nombre d'acteurs ayant engagé des travaux





AXE 5

Être exemplaire



OBJECTIF 1 : Mobiliser les compétences publiques en faveur de la transition écologique

Actions	Coûts prévisionnels sur 6 ans	Porteur du projet	Partenaires à mobiliser
<ul style="list-style-type: none"> Instaurer une gouvernance territoriale 	250 000 €	CCMP	Communes, CAUE, SCOT, BUCOPA, SIEA, ALEC01, ATMO
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre un programme global et structuré de communication/sensibilisation/animation 	80 000 €	CCMP	Communes, ADEME, Organom, Agence de l'eau, ALEC01, ATMO, SIEA
<ul style="list-style-type: none"> Intégration des objectifs du PCAET au sein des documents d'urbanisme (SCOT – PLU – ZAC etc.) 	60 000 €	Communes	CCMP, SCOT, BUCOPA, CAUE, SIEA, ATMO
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un plan de déplacements administration (pass mobilité – télétravail, etc.) 	—	CCMP	Communes, ALEC01
<ul style="list-style-type: none"> S'orienter vers une flotte de Colibri bas carbone 	—	CCMP	Exploitant du réseau transport
<ul style="list-style-type: none"> Décliner les orientations climat-air-énergie dans les marchés et commandes publiques 	—	CCMP	Communes

OBJECTIF 2 : Optimiser énergétiquement le patrimoine public

Actions	Coûts prévisionnels sur 6 ans	Porteur du projet	Partenaires à mobiliser
<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan pluriannuel d'actions d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine public 	100 000 €	CCMP	Communes, SIEA, ALEC01
<ul style="list-style-type: none"> Modernisation de l'éclairage public et/ou mise en place d'extinction/abaissement sur certaines zones 	—	SIEA, Communes	—

35 Instaurer une gouvernance territoriale

Description

La mise en œuvre du programme d'actions du PCAET ainsi que son suivi et son évaluation ne peut être réalisé qu'en travaillant en **transversalité avec l'ensemble des services de la CCMP, les communes, les élus, les partenaires institutionnels et les citoyens.**

En premier lieu, il convient de créer un poste de chargé.e de mission PCAET :

- Placé(e) sous la responsabilité du Directeur Général des Services, le/la chargé.e de missions PCAET met en œuvre, coordonne et évalue le programme d'actions du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.
- Il/elle est garant de la transversalité induit par le PCAET. L'instauration d'un groupe de travail inter-service PCAET sera donc indispensable pour faciliter la transversalité et la transmission des informations entre les services de la CCMP et pour assurer la bonne application des actions du plan climat.

En deuxième lieu, la mise en place de cycles de formation à destination des élus / techniciens est nécessaire pour une bonne appropriation des enjeux.

- Les agents des collectivités peuvent être les premiers relais des politiques qu'elles portent. En intégrant pleinement la thématique air-énergie-climat aux dispositifs de formation, l'exemplarité de la collectivité devient effective. Par ailleurs, des formations spécifiques peuvent être proposées pour les élus communaux et communautaires.

Enfin, favoriser l'émergence d'un conseil de développement :

- La loi du 27/12/2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dispose que les intercommunalités en dessous du seuil de 50 000 habitants ont la possibilité de créer un Conseil de Développement.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

Porteur du projet: **CCMP**

Partenaires à mobiliser: Communes – CAUE – SCOT – BUCOPA – SIEA – ALEC01 – ATMO

Coûts estimés: 250 000 euros

Calendrier:



Suivi et évaluation

Gains annuels énergétiques	Gains annuels Gaz à effet de serre	Production énergie renouvelable annuelle	Gains qualité de l'air
Indicateur(s) de suivi de la réalisation	Indicateur complémentaire environnemental	Indicateur(s) de suivi de l'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action formation transition écologique Nombre d'agents/élus formés 		<ul style="list-style-type: none"> Recrutement chargé(e) de mission PCAET Nombre de projets d'investissement intégrant les dimensions climat-air-énergie 	

3 Mettre en œuvre un programme global et structuré de communication/sensibilisation/animation

Description

- Plan de communication structuré et ambitieux relatif à **la rénovation énergétique et la sobriété énergétique** en lien avec l'ALEC01.
- Mise en place d'actions de sensibilisation et d'animation au sein des écoles (+ centres socio-culturels, centres de loisirs) du territoire **en matière d'éco-gestes énergétiques et des thématiques comme les déchets, la mobilité, l'eau...**
- Programme de communication sur les « zones en tension » en termes **d'approvisionnement en eau potable**.
- Programme de communication autour des **espèces invasives présentes sur notre territoire**.

Actions à destination de toutes les cibles : habitants, élus, entreprises.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

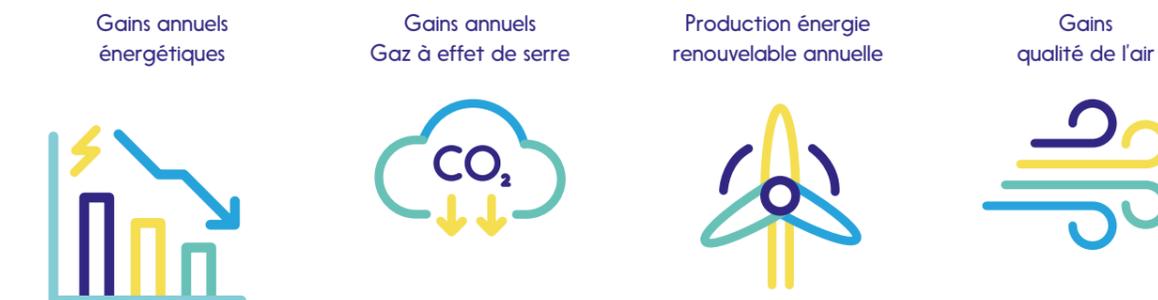
Mise en œuvre

- Porteur du projet:** **CCMP**
- Partenaires à mobiliser:** Communes – Agence de l'eau – ALEC01 – ATMO – SIEA – ADEME – Organom
- Coûts estimés:** 80 000 euros

Calendrier:



Suivi et évaluation



Indicateur(s) de suivi de la réalisation



- Vote d'un plan de communication
- Vote d'un budget annuel dédié

Indicateur complémentaire environnemental



Indicateur(s) de suivi de l'efficacité



- Nombre de supports de communication réalisés annuellement
- Nombre de personnes sensibilisées

3 Intégration des objectifs du PCAET au sein des documents d'urbanisme (SCOT – PLU – ZAC etc.)

Description

- Mobiliser tous les outils (prescriptions, recommandations, informations) pour une intégration effective et opérationnelle des objectifs du PCAET (gestion de l'eau, qualité de l'air, EnR...) au sein des documents d'urbanisme.
- Construire des fiches « intégration des objectifs du PCAET dans les PLU / Règlement de zone... » = portée à connaissance à destination des élus, techniciens, (diagnostic, planification, travaux de rénovation, achat énergie, Intracting, développement des EnR...).

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique: 0 — 1 — 2 — 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre: 0 — 1 — 2 — 3
- Amélioration de la qualité de l'air: 0 — 1 — 2 — 3
- Réduction de la consommation énergétique: 0 — 1 — 2 — 3
- Production d'énergies renouvelables: 0 — 1 — 2 — 3
- Stockage carbone: 0 — 1 — 2 — 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité: 0 — 1 — 2 — 3
- Enjeu social: 0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

- Porteur du projet: **Communes**
- Partenaires à mobiliser: CCMP – SCOT – BUCOPA – CAUE – SIEA – ATMO – ADEME
- Coûts estimés: 60 000 euros

◦ Calendrier:



Suivi et évaluation

Gains annuels énergétiques	Gains annuels Gaz à effet de serre	Production énergie renouvelable annuelle	Gains qualité de l'air
Indicateur(s) de suivi de la réalisation	Indicateur complémentaire environnemental	Indicateur(s) de suivi de l'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Élaboration d'un guide d'intégration PCAET / PLU ◦ Nombre de communes accompagnées 		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Nombre de PLU intégrant un volet Air/Énergie/Climat 	

3 Mettre en place un plan de déplacements administration (pass mobilité – télétravail)

Description

Le secteur des transports est le premier secteur en termes :

- de consommations énergétiques avec 415 GWh en 2016 soit 38 % du total de la communauté de communes,
- d'émissions de GES avec 101 kteqCO₂ soit 35 % des émissions totales du territoire.

Un peu plus de la moitié de la consommation du secteur routier est due à l'utilisation de voitures particulières (principalement pour le transport de personnes).

La mobilité consacrée au travail et aux études constitue le premier motif de déplacement loin devant tous les autres avec 30 % de l'ensemble des motifs de déplacements. Pour ces déplacements, le recours à la voiture est très majoritaire avec 80 % des déplacements réalisés.

- Encourager les agents de la CCMP et des communes à utiliser des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle en s'interrogeant sur la mise en place d'un « Forfait mobilité durable », instauré par la loi d'orientations des mobilités ou encore une charte de télétravail.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- **Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- **Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- **Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- **Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- **Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- **Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- **Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- **Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

- Porteur du projet : **CCMP**
- Partenaires à mobiliser : Communes – ALECO1
- Coûts estimés : –

◦ Calendrier :



Suivi et évaluation

Gains annuels énergétiques	Gains annuels Gaz à effet de serre	Production énergie renouvelable annuelle	Gains qualité de l'air
Indicateur(s) de suivi de la réalisation	Indicateur complémentaire environnemental	Indicateur(s) de suivi de l'efficacité	
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Délibération intercommunale pour le vote du dispositif ◦ Lancement du PDA 		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Évolution du nombre d'employés bénéficiant de prime transport/vélo/covoiturage ◦ Enquête domicile-travail régulière 	

39 S'orienter vers une flotte de Colibri bas carbone

Description

Le secteur des transports est le premier secteur en termes :

- de consommations énergétiques avec 415 GWh en 2016 soit 38 % du total de la communauté de communes,
- d'émissions de GES avec 101 kteqCO₂ soit 35 % des émissions totales du territoire.

Un peu plus de la moitié de la consommation du secteur routier est due à l'utilisation de voitures particulières (principalement pour le transport de personnes).

Depuis 2012, la CCMP propose un service de transports en commun urbain « COLIBRI » composé de quatre lignes et d'une navette estivale. Il assure la desserte de toutes les communes, ainsi que de la commune de Rillieux-la-Pape (Métropole de Lyon).

- Engager la réflexion autour du renouvellement du parc Colibri avec des véhicules à faibles émissions. Il faut s'interroger sur le carburant qui sera privilégié : électrique, GNV ou hydrogène, ainsi que sur l'acquisition ou non par la CCMP de ces futurs véhicules à faibles émissions.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

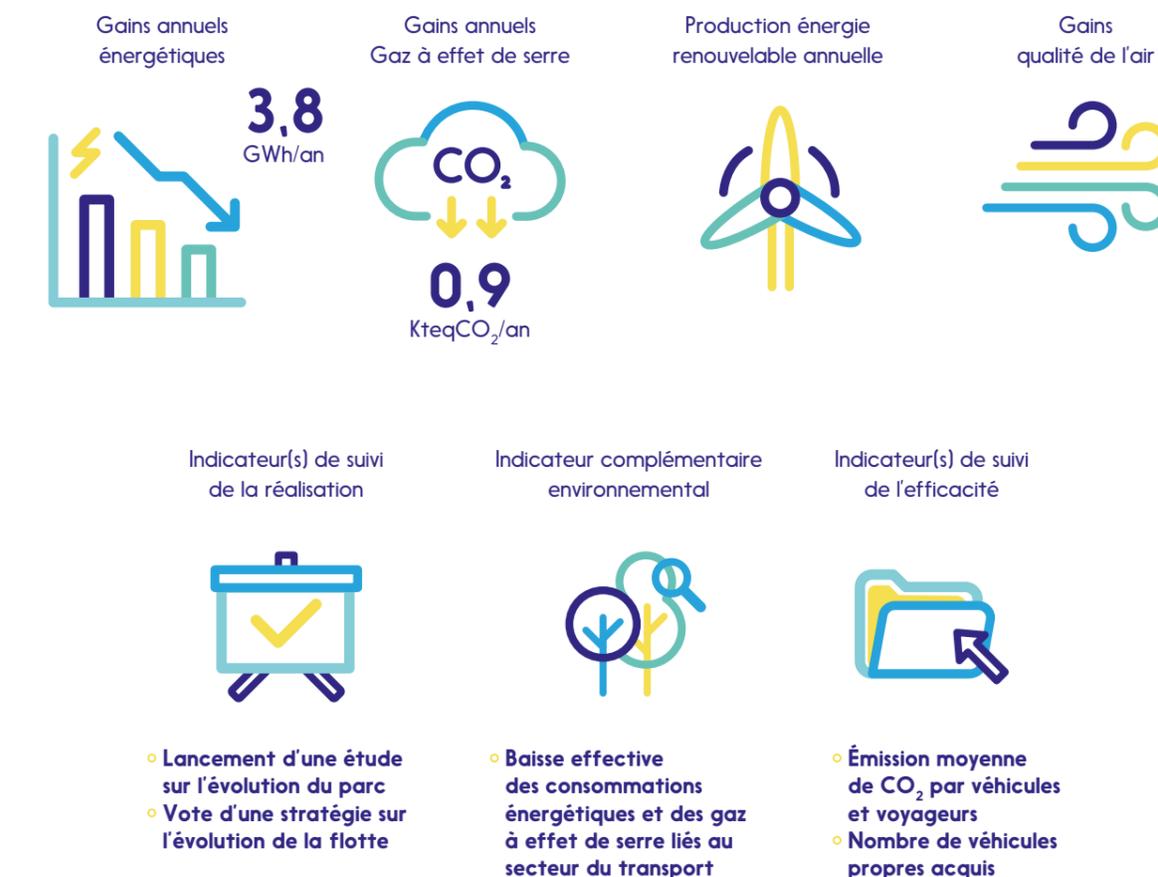
Mise en œuvre

- Porteur du projet: **CCMP**
- Partenaires à mobiliser: Exploitant du réseau transport
- Coûts estimés: –

Calendrier:



Suivi et évaluation



40 Décliner les orientations climat-air-énergie dans les marchés et commandes publiques

Description

Viser à intégrer systématiquement dans les marchés publics d'achat de biens matériels ou de services, des critères d'efficacité énergétique, de réduction de l'impact environnemental (y compris qualité de l'air), de coût du cycle de vie s'ils existent, par exemple pour :

- l'acquisition de matériel de bureau (ordinateur, imprimante, papier...),
- le matériel et fournitures d'entretien (y compris détergents pour le nettoyage, lubrifiants),
- les autres marchés ayant un impact sur le climat (par exemple l'alimentation).

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- **Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- **Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- **Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- **Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- **Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- **Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- **Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- **Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

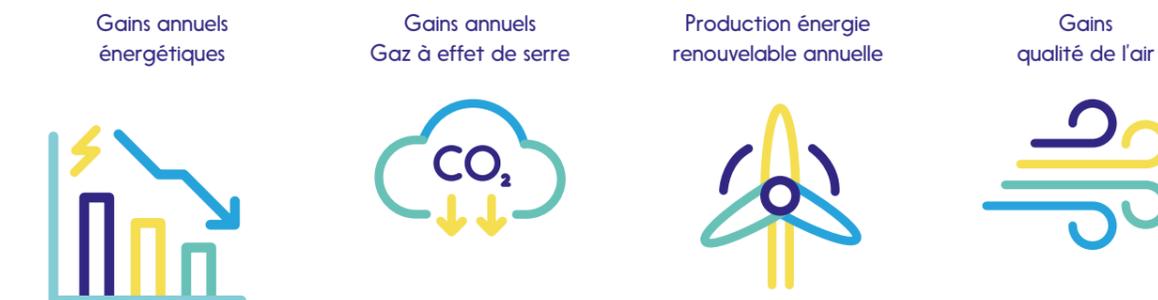
Mise en œuvre

- **Porteur du projet:** **CCMP**
- **Partenaires à mobiliser:** Communes
- **Coûts estimés:** –

◦ **Calendrier:**



Suivi et évaluation



Indicateur(s) de suivi de la réalisation



- **Délibération intercommunale pour le vote du dispositif**
- **Élaboration d'un guide sur l'achat/commande publique environnementale**

Indicateur complémentaire environnemental



Indicateur(s) de suivi de l'efficacité



- **Nombre de marchés intégrant ces clauses**

4 Élaborer un plan pluriannuel d'actions d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine public

Description

Selon une étude nationale menée par l'ADEME, les consommations énergétiques des bâtiments publics représentent 75 % de la facture énergétique des collectivités, suivie par l'éclairage public, la gestion des déchets, l'eau et enfin les carburants. Agir pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments est donc essentiel afin de réduire la facture et les émissions de gaz à effet de serre induits.

Une étude réunissant la majorité des bâtiments communaux et intercommunaux sera lancée pour :

- Réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine.
- Définir une stratégie d'actions et de financement pour l'amélioration de la performance énergétique.
- Favoriser la mutualisation entre les communes et les groupements d'achats.
- Encourager la pratique de l'intranting pour étaler les coûts élevés engendrés par les travaux de rénovation.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- **Adaptation au changement climatique**
0 — 1 — 2 — 3
- **Atténuation des émissions de gaz à effet de serre**
0 — 1 — 2 — 3
- **Amélioration de la qualité de l'air**
0 — 1 — 2 — 3
- **Réduction de la consommation énergétique**
0 — 1 — 2 — 3
- **Production d'énergies renouvelables**
0 — 1 — 2 — 3
- **Stockage carbone**
0 — 1 — 2 — 3
- **Préservation de la santé et de la biodiversité**
0 — 1 — 2 — 3
- **Enjeu social**
0 — 1 — 2 — 3

Mise en œuvre

- **Porteur du projet:** CCMP
- **Partenaires à mobiliser:** Communes – SIEA – ALECO1
- **Coûts estimés:** 100 000 euros

◦ **Calendrier:**



Suivi et évaluation

<p>Gains annuels énergétiques</p> <p>8,5 GWh/an</p>	<p>Gains annuels Gaz à effet de serre</p> <p>1 KteqCO₂/an</p>	<p>Production énergie renouvelable annuelle</p>	<p>Gains qualité de l'air</p>
<p>Indicateur(s) de suivi de la réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Élaboration d'un diagnostic patrimonial ◦ Vote d'un PPI énergie/patrimonial 	<p>Indicateur complémentaire environnemental</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Baisse effective des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre liés au secteur résidentiel 	<p>Indicateur(s) de suivi de l'efficacité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Montants annuels des travaux énergétiques engagés 	

4 Modernisation de l'éclairage public et/ou mise en place d'extinction/abaissement sur certaines zones.

Description

L'éclairage public représente le 2^e poste de consommation énergétique des collectivités.

- Définir les besoins en éclairage, favoriser l'extinction nocturne (Tramoyes) ou la baisse en intensité (SMB) et encourager la modernisation de l'éclairage en incitant les communes à s'engager dans la démarche.
- Pour Tramoyes : rénovation complète des 330 points lumineux publics en full led sur 2020 et 2021 selon accord du SIEA/RSE pour un budget évalué à 300 000 € hors subvention.

Impacts de l'action sur les enjeux

Légende: la note 1 à 3 indique la priorisation en fonction de l'importance de l'action pour répondre à chaque enjeu: 1 = Faible / 2 = Moyen / 3 = Prioritaire

- Adaptation au changement climatique 
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre 
- Amélioration de la qualité de l'air 
- Réduction de la consommation énergétique 
- Production d'énergies renouvelables 
- Stockage carbone 
- Préservation de la santé et de la biodiversité 
- Enjeu social 

Mise en œuvre

- Porteur du projet : **SIEA** **Communes**
- Partenaires à mobiliser : –
- Coûts estimés : –

◦ Calendrier :



Suivi et évaluation

<p>Gains annuels énergétiques</p>  <p>0,8 GWh/an</p>	<p>Gains annuels Gaz à effet de serre</p> 	<p>Production énergie renouvelable annuelle</p> 	<p>Gains qualité de l'air</p> 
<p>Indicateur(s) de suivi de la réalisation</p>  <p>◦ Délibération communale pour le vote du dispositif</p>	<p>Indicateur complémentaire environnemental</p>  <p>◦ Baisse effective des consommations énergétiques</p>	<p>Indicateur(s) de suivi de l'efficacité</p>  <p>◦ Montant annuels des travaux engagés</p>	



1820 Grande rue
01700 MIRIBEL
Tél 04 78 55 52 18
Fax 04 75 55 46 36
contact@cc-miribel.fr

